

Enquête nationale sur le financement des SPANC

Restitution des résultats

Juin 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

Le ministère de la transition écologique et solidaire* et la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) ont mené, à l'été 2016, une enquête nationale sur le financement des services publics d'assainissement non collectif (SPANC), à la demande du comité national de l'eau (CNE) et de son comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA).

Cette demande faisait suite aux remontées d'associations de consommateurs qui avaient constaté une grande disparité des pratiques de contrôle sur le terrain, en particulier de la tarification, et qui souhaitaient leur harmonisation.

L'enquête s'inscrit également dans le cadre du plan d'actions national sur l'assainissement non collectif (PANANC) 2014-2019, qui a notamment pour objectifs d'orienter les SPANC vers des pratiques harmonisées et d'améliorer l'application de la réglementation.

Le questionnaire a été construit de manière concertée entre les services du ministère chargé de l'environnement et de la FNCCR, après consultation des membres du groupe de travail « Accompagnement et formation des SPANC » du PANANC, composé de représentants des différents réseaux locaux de services publics d'assainissement non collectif.

Je remercie tous les services ayant répondu à cette enquête. Leur participation a été essentielle pour que nous puissions dresser un bilan de leur organisation et mettre à jour les difficultés rencontrées pour atteindre l'équilibre budgétaire et pour connaître les diverses solutions de financement pratiquées par les collectivités en charge de l'assainissement non collectif sur le territoire national.

Les résultats de l'enquête ont été présentés au CCPQSPEA, qui a remis un rapport au comité national de l'eau. En mars 2017, celui-ci a émis des recommandations visant à définir un cadre pérenne pour le financement des services publics d'assainissement non collectif et à encourager les bonnes pratiques. Les travaux au sein du PANANC vont donc se poursuivre dans le sens indiqué par ce comité.

Je vous souhaite une bonne lecture.



François MITTEAULT

Directeur de l'eau et de la biodiversité

* en 2016, il s'agissait du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Introduction

Principaux résultats

A.Profil des services ayant répondu

B.Contrôle des installations neuves

C.Contrôle des installations existantes (hors ventes)

1.La pratique de facturation

2.Le montant de la redevance

D.Contrôle des installations existantes réalisé au moment des ventes

E.Le budget

1.Dépenses

2.Recettes

3.Quelles difficultés budgétaires ?

4.Les solutions envisagées pour améliorer le budget et le fonctionnement des SPANCs

Conclusion

Annexe : Réponses au questionnaire

A.Profil des répondants

1.Descriptif et organisation des services ayant répondu

2.Leur mode de gestion

2.1.Gestion directe (régie)

2.2.Gestion déléguée

B.Contrôle des installations neuves

1. Redevance globalisée incluant à la fois l'examen préalable de la conception et la vérification des travaux

1.1 Facturation forfaitaire

1.2 Facturation annualisée

2. Redevance distincte entre l'examen préalable de la conception et la vérification des travaux

2.1 Facturation forfaitaire

2.2 Facturation annualisée

C.Contrôle des installations existantes (hors ventes)

1.Facturation forfaitaire

2.Facturation annualisée

D.Contrôle des installations existantes (en cas de vente/si pas de rapport du SPANC date de moins de 3 ans)

1.Facturation forfaitaire

2.Facturation annualisée

E.Evaluation des coûts de redevance de contrôle périodique réglementaire

F.Autres tâches hors mission de contrôles réglementaires et missions facultatives

G.Budget

Remerciements

L'enquête n'aurait pu se faire sans la contribution des différents représentants de SPANC qui ont pris le temps de répondre au questionnaire.

Nous remercions également les membres du groupe de travail "Formation et accompagnement des SPANC" du PANANC qui ont contribué à la validation du questionnaire :

Jordi CAMPREDON pour le Ministère de la Santé

Elizabeth DELOS pour l'ATANC PACA

Patrick DOMERC pour l'ARTANC

Mathieu GRAVE pour l'ACABAP

Elsa MOLINA pour le réseau Rhin-Meuse

Benoît MOULINE pour l'ANSATESE

Elodie SANCHEZ-COLLET pour le GRAIE

Relecteurs

Laure SOULIAC

Charlotte RAMBERT

Bureau de la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles, Direction de l'eau et de la biodiversité

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM)

Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

Tour Sequoia

92055 la Défense CEDEX

Rédacteurs

Michel DESMARS

Sandrine POTIER-MOREAU

Département du Cycle de l'eau

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

20 boulevard Latour Maubourg

75007 Paris

Introduction Après qu'il ait été signifié au comité national de l'eau (CNE) le contexte difficile de l'ANC, le comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA), sous groupe du CNE a souhaité qu'un état des lieux des pratiques de financement des SPANC soit dressé au niveau national.

Une enquête conduite par le ministère de l'environnement a donc été lancée l'été dernier auprès de 3817 SPANC référencés dans la base SISPEA.

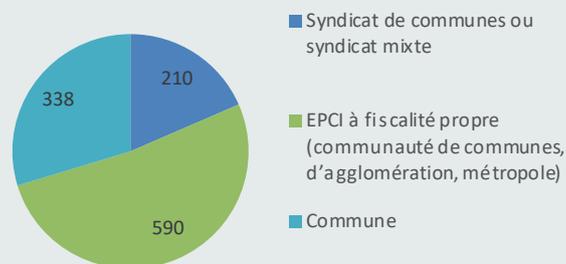
Les conclusions de cette enquête ont pour objectif de formuler des propositions visant à définir un cadre pérenne pour le financement des SPANC et à améliorer la visibilité des pratiques de facturation par les redevables.

I. Principaux résultats

A. Profil des services ayant répondu

L'enquête a été lancée le 18 juillet 2016 et s'est clôturée le 5 septembre 2016, avec un taux de réponse de 30% (1138 répondants). Les SPANC ayant répondu sont majoritairement des EPCI à fiscalité propre dont le parc est compris entre 500 et 10 000 installations.

	Nombre de répondants
Syndicat de communes ou syndicat mixte	210
EPCI à fiscalité propre (communauté de communes, d'agglomération, métropole)	590
Commune	338



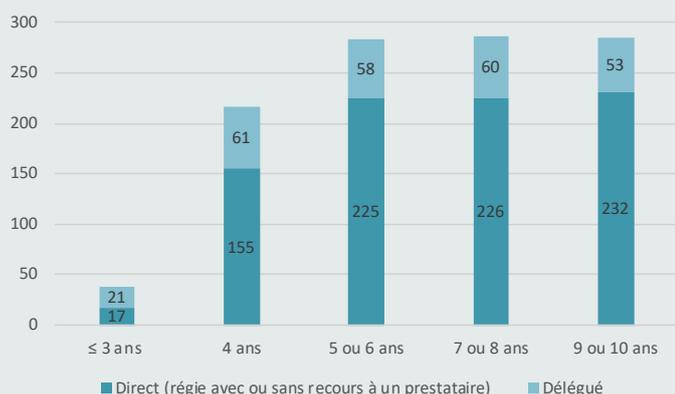
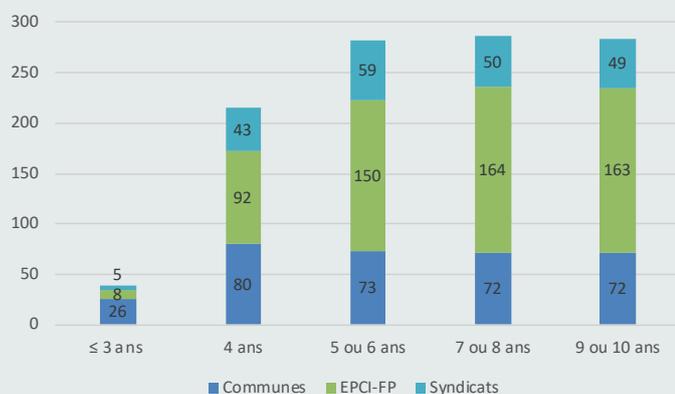
Ce sont des services gérés en régie à plus de 70% (contre 30% en délégation de service public) qui exercent leurs missions directement par des agents de la collectivité pour plus de 50%. Pour les régies ayant répondu faire appel à un prestataire, 64% d'entre elles confient la mission à un prestataire pour réaliser la majorité de leur contrôle (80% des contrôles).

Les gros SPANC dont le parc est supérieur à 30 000 installations représentent moins de 1 % des collectivités ayant répondu. Il s'agit principalement de syndicats dont

le service est géré en régie et est composé de plus de 5 ETP.

A l'inverse les petits SPANC (moins de 500 installations) sont très majoritairement des SPANC communaux dont seulement 14% sont en régie sans avoir recours à un prestataire (marché public ou délégation de service publique). Les SPANC communaux sont sous représentés dans l'enquête par rapport aux données recueillies dans SISPEA (données 2013 - rapport 2014).

Fréquence de contrôle



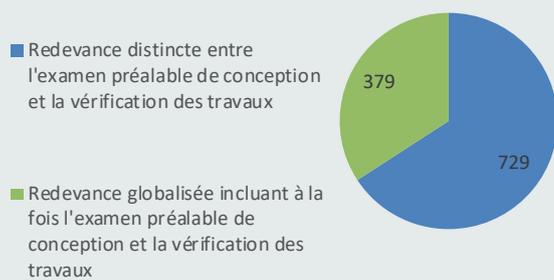
Aucune fréquence de contrôle périodique ne se dégage vraiment au niveau national, ni selon le type de SPANC qu'il soit communal, communautaire ou syndical, ni selon le type de gestion.

Au contraire, on constate que pour les intervalles de périodicités appliquées de 5/6ans, 7/8ans ou 9/10ans, les réponses apportées sont proportionnées quel que soit le type de SPANC.

Ce constat renforce le fait qu'il existe une vraie hétérogénéité des pratiques de SPANC sur le territoire national.

B. Résultats concernant le contrôle des installations neuves

La majorité des services ayant répondu applique une redevance distincte entre l'examen préalable et la vérification des travaux.



Dans ce cas, ces redevances sont forfaitaires (3% seulement annualisent la/les redevances) dues après la réalisation du contrôle et facturées au propriétaire de l'installation d'ANC par le biais d'une facture spécifique, à payer en une seule échéance.

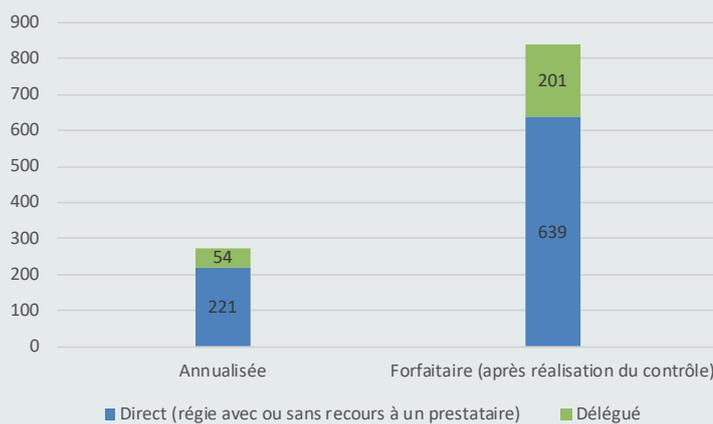
Le montant des redevances fixé pour l'examen préalable de la conception ou la vérification des travaux est majoritairement compris entre 50 et 100€ pour 55% des répondants, mais 21% des services appliquent un montant de redevance supérieur à 100€ pour l'examen préalable de la conception.

Cette mission exécutée à la demande des usagers ne semble pas poser de problème aux services.

C. Résultats concernant le contrôle des installations existantes (hors ventes)

1. La pratique de facturation

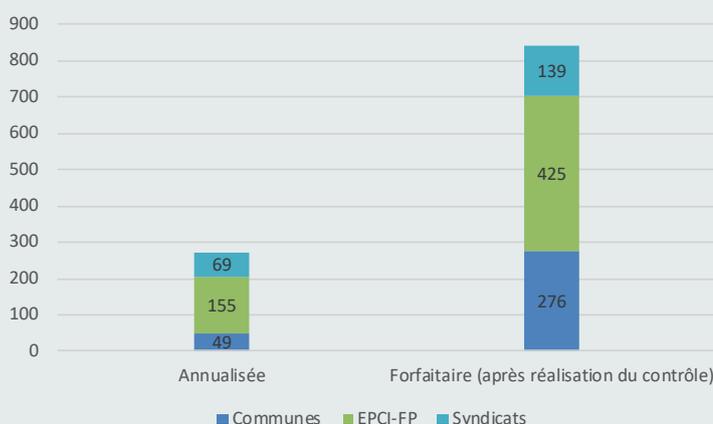
Pour 75% des SPANC ayant répondu, la redevance de contrôle des installations d'ANC existantes **est facturée de manière forfaitaire (et après service rendu), au propriétaire de l'installation d'ANC**. Les collectivités qui facturent principalement à l'abonné à l'eau correspondent à 30% des syndicats, 20% des EPCI-FP et 17% des communes.



Seulement 25 % des répondants pratiquent l'annualisation (redevance annuelle fixe dont le montant oscille autour de 23€) : en proportion, il s'agit principalement de syndicats pour 1/3 et d'EPCI pour 1/4.

Les services communaux ont très peu mis en place l'annualisation.

De même, les délégataires ne pratiquent que très peu l'annualisation.

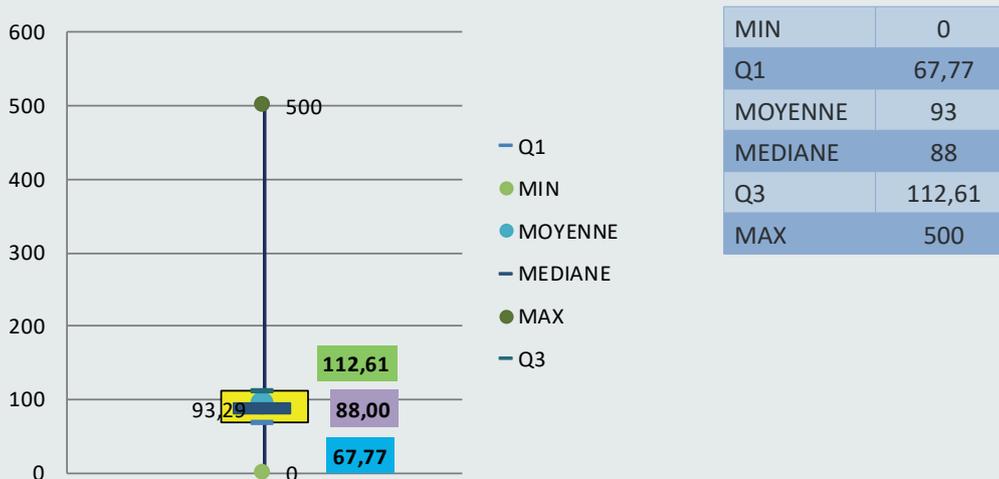


Deux hypothèses à cela : la première est que les délégataires préfèrent percevoir leurs recettes aussitôt la prestation réalisée et ne pas étaler les paiements dans le temps, cette option évite de complexifier la gestion des états comptables au moment des changements de propriétaires ou en fin de contrat. La deuxième est qu'ils ont probablement conscience de la fragilité juridique de l'annualisation et préfèrent éviter les éventuelles contestations d'usagers.

La facturation par le biais du m³ d'eau consommé représente une infime proportion des SPANC ayant répondu pratiquer l'annualisation (2%).

2. Le montant de la redevance

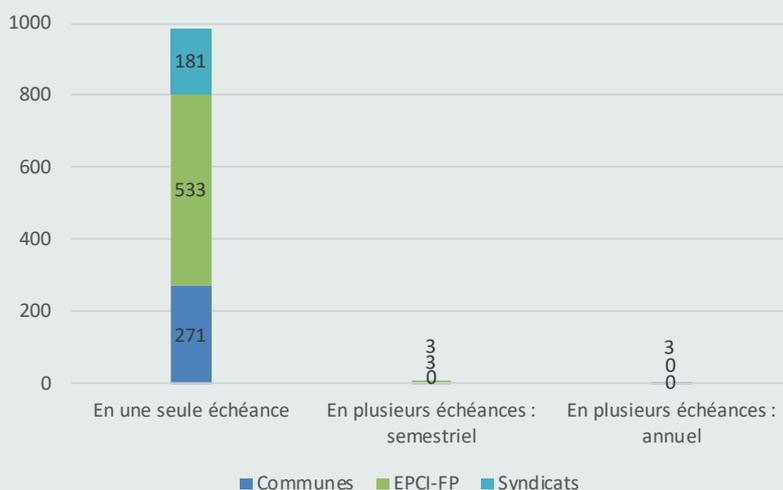
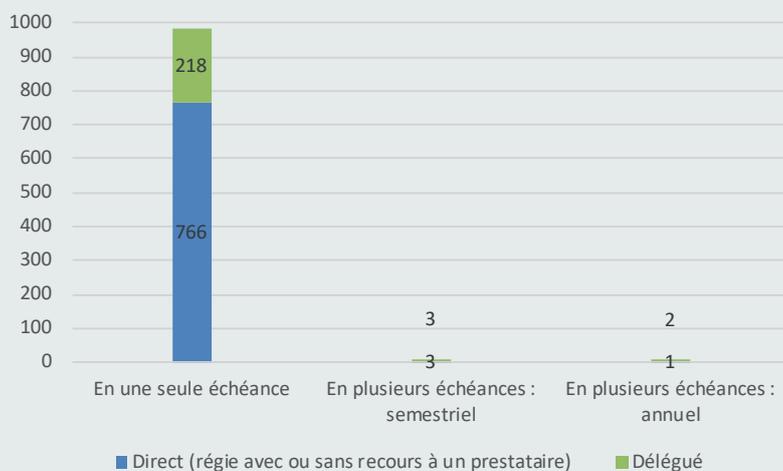
Le montant de la redevance forfaitaire se situe en moyenne aux alentours de 88 € (majorité de l'échantillon situé entre 68 et 112€)



Quels sont les services qui proposent une redevance élevée ou au contraire une redevance d'un faible montant ?

On ne constate pas de tendance selon les types de service pour ceux qui appliquent un montant de redevance inférieur ou supérieur à la médiane.

D. Résultats concernant le contrôle des installations existantes réalisé au moment des ventes



La moitié des SPANC répondants appliquent une redevance différente de celle du contrôle périodique.

Le montant de la redevance se situe aux alentours de 105€ (entre 80 et 150€), ce qui correspond à un montant plus élevé que la redevance du contrôle périodique.

Cette différence s'explique facilement par le fait qu'il s'agit de contrôles ponctuels et isolés qui n'interviennent pas forcément au sein d'une tournée, la gestion administrative du dossier est par ailleurs différente (vérification du précédent rapport, demande de compléments d'information, etc.).

Cette redevance est facturée à plus de 90% de manière forfaitaire, au propriétaire de l'installation d'ANC et à régler en une seule échéance.

La fraction de collectivités qui pratiquent l'annualisation est donc encore plus infime que pour les contrôles des installations existantes (hors ventes).

L'évaluation des coûts du contrôle périodique (préparation de la visite, visite, rapport) - hors missions facultatives de prestations proposées aux usagers : lorsque les SPANC réalisent eux même les contrôles, le temps qu'ils consacrent à la réalisation du contrôle est estimé être compris entre 1 et 2h pour 30% et entre 2 et 3h pour ¼ des SPANC ayant répondu.

En revanche, quasiment autant de SPANC (soit environ 23%) ne savent pas estimer le temps qu'ils y consacrent, il s'agit pour plus d'1/4 des SPANC communaux.

Activité du SPANC consacrée à la réalisation d'autres tâches qui ne font pas l'objet d'une redevance dédiée ou remboursement – hors mission de contrôle réglementaire ou missions facultatives : **30% des collectivités ayant répondu ne savent pas estimer le temps consacré à la réalisation de ces tâches** non directement rémunérées.

On constate qu'il s'agit comme le point précédent, pour moitié de SPANC communaux.

Sinon, on constate que pour 1/5 des EPCI-FP et des syndicats, le temps consacré à ces tâches est compris entre 10 et 20%.

Quels sont les services qui ont fixé un montant de redevance élevée ou au contraire une redevance d'un faible montant ?

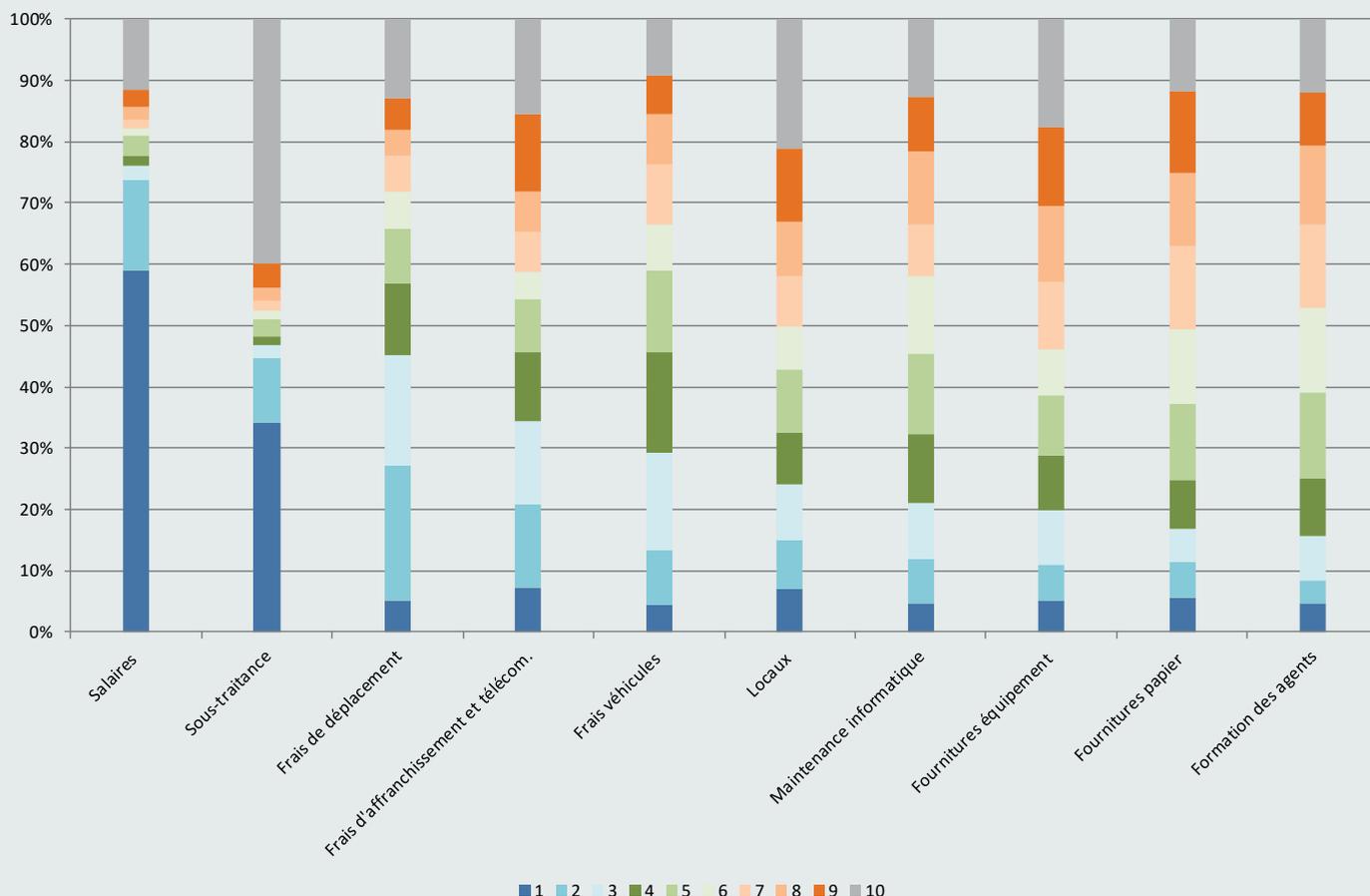
Les redevances inférieures ou supérieures au montant médian sont appliquées dans les mêmes proportions par les différents types de SPANC (on note toutefois une légère sous représentativité des syndicats qui appliquent un montant inférieur à 68€).

E.budget

1.Dépenses

Concernant les dépenses générales d'exploitation, les postes les plus importants concernent **les salaires, les frais de déplacement, puis les frais relatifs à l'affranchissement et aux télécommunications**. En cas de sous-traitance, les dépenses associées sont considérées comme étant les plus importantes.

La formation des agents et les frais liés aux locaux apparaissent comme étant les dépenses les moins importantes.



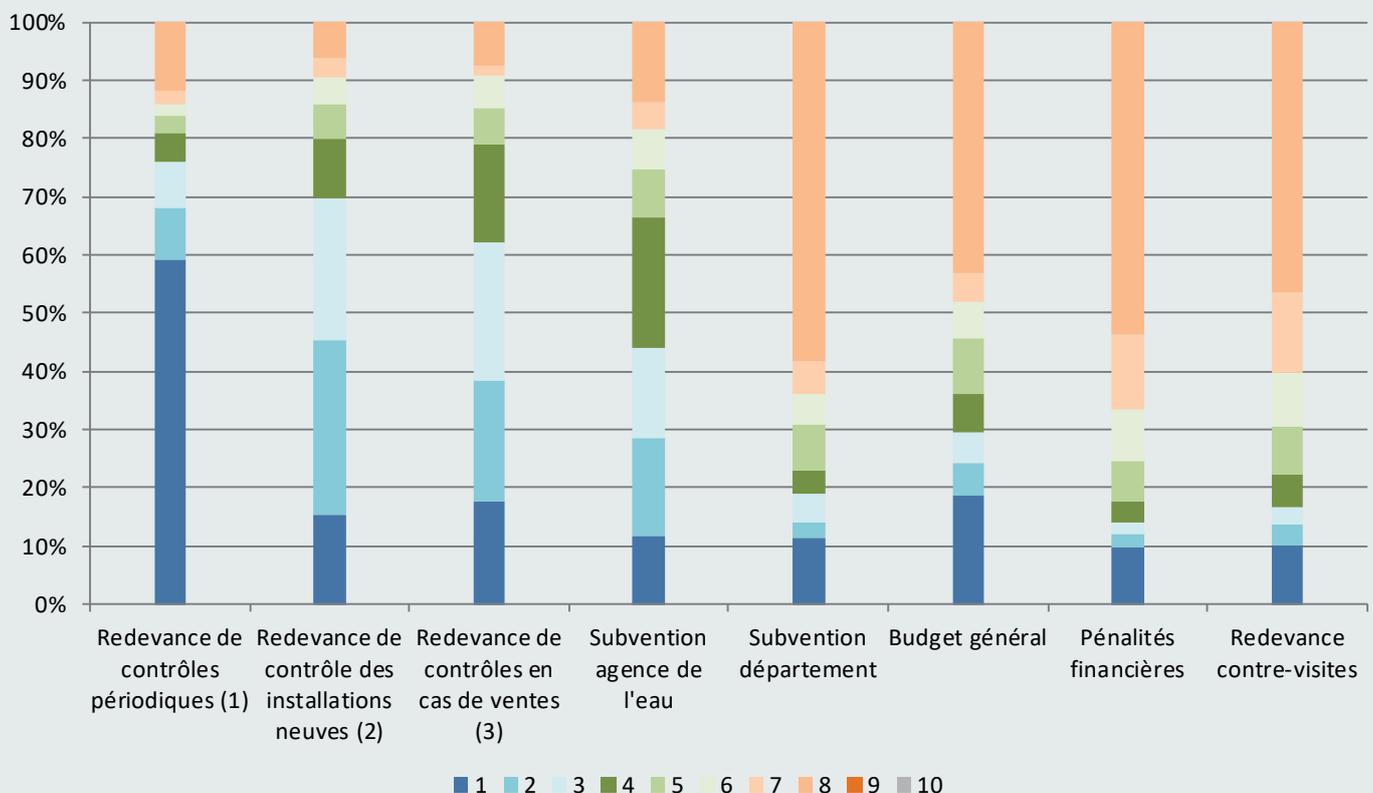
2.Recettes

Parmi les types de recettes listées (redevances de contrôles périodiques, de contrôle des installations neuves, de contrôle en cas de vente, les subventions de l'AE, du département, le budget général, les pénalités financière ou redevances liées aux contre-visites), **les principales recettes perçues par la grande majorité des SPANC correspondent aux redevances de contrôles périodiques pour plus de la moitié des répondants**, puis arrivent en 2ème et 3ème place, les redevances de contrôles des installations neuves et réalisés au moment des ventes.

Les subventions des agences de l'eau sont non négligeables dans le fonctionnement des SPANC puisqu'elles sont classées en 4ème position.

Enfin, il est à noter que 8% des collectivités ayant répondu ont classé la contribution par le budget général comme recette principale.

On constate qu'il s'agit pour plus de la moitié d'EPCI-FP mais qui correspond à seulement 9% de ceux ayant répondu au questionnaire. Les autres structures communales et syndicales ont classé la contribution par le budget général en 1ère position, dans les mêmes proportions soit 7% pour chaque structure (communaux et syndicats).



3.Quelles difficultés budgétaires

1/3 des collectivités ayant répondu admettent rencontrer des difficultés pour équilibrer leur budget.

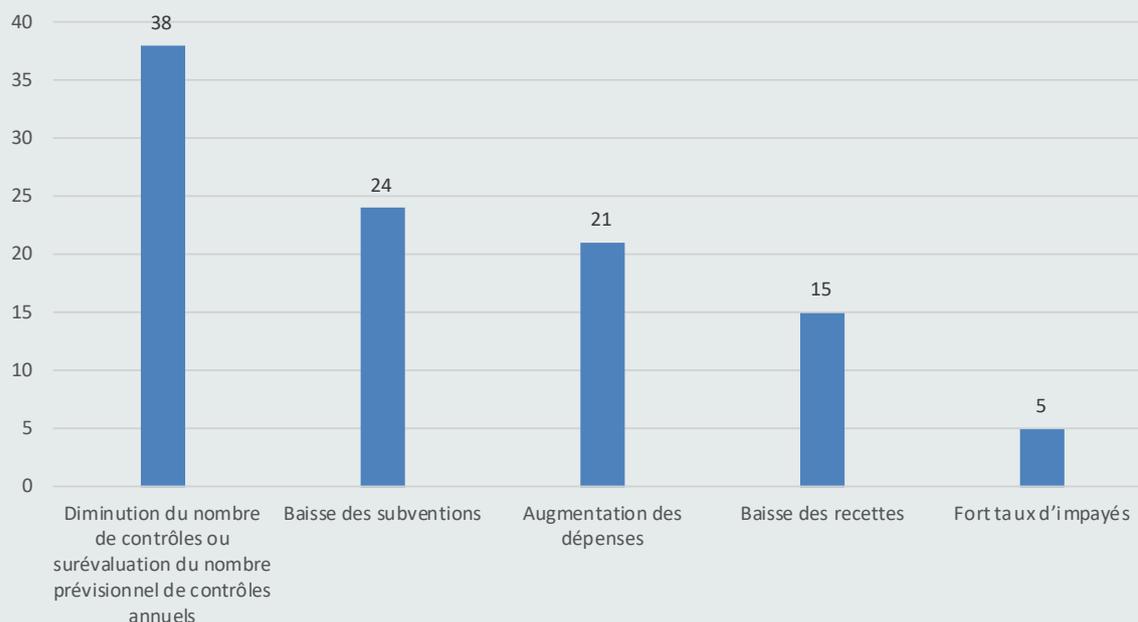
On constate que 80% des services communaux ne rencontrent pas de difficultés. Cela peut s'expliquer par le fait que les services communaux abondent le budget de l'ANC par le budget général.

De même les services gérés en délégation de service publique ne semblent pas rencontrer de difficultés pour les 3/4 des collectivités ayant répondu.

En cas de déséquilibre budgétaire, la majorité des SPANC répond qu'il est déficitaire. Il s'agit à plus de 80% de SPANC en gestion directe. Les budgets excédentaires représentent une proportion très infime des collectivités ayant répondu (6%).

Parmi les difficultés les plus fréquemment rencontrées (baisse des recettes, diminution - ou surévaluation - du nombre initial de contrôles, baisse des subventions, fort taux d'impayés, augmentation des dépenses), les SPANC ayant répondu indiquent que le nombre de contrôles réalisés réellement par le service ne correspond pas à celui estimé. Il s'agit dans les mêmes proportions (40%) d'EPCI-FP et de syndicats.

En proportion, la baisse des subventions semble inquiéter pour 2/3 des services communaux et des syndicats.

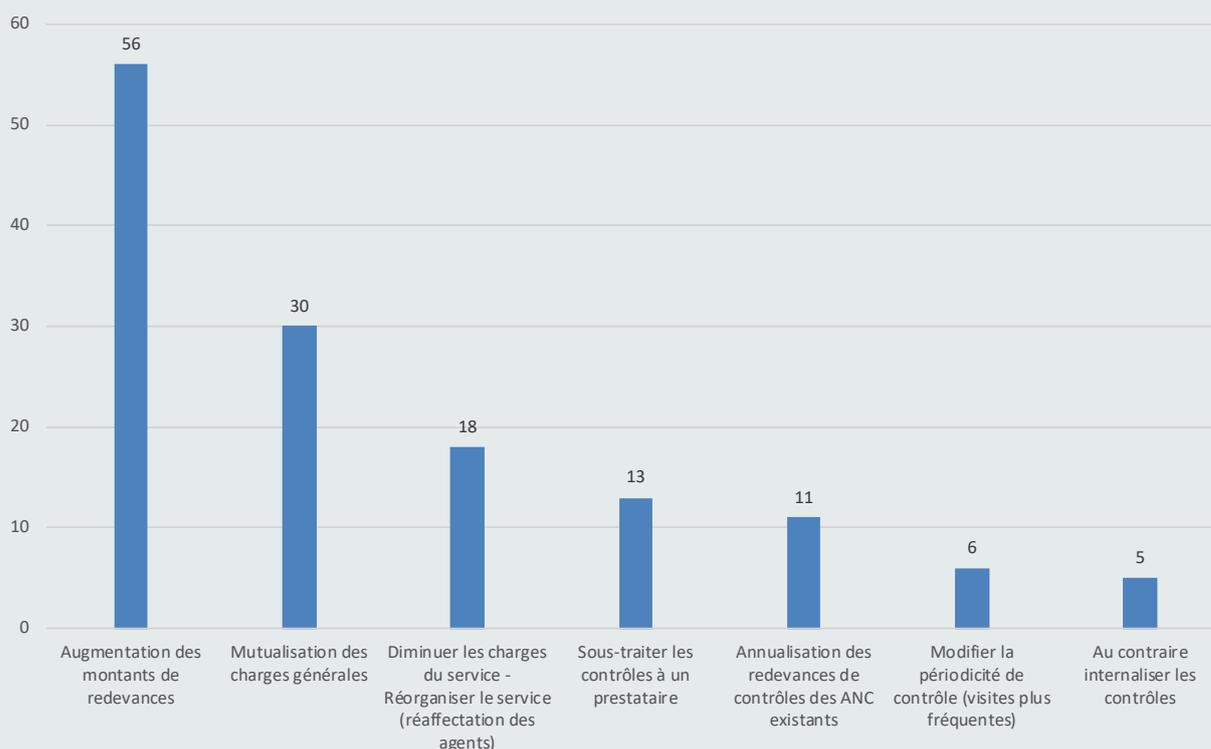


4. Les solutions envisagées pour améliorer le budget et le fonctionnement des SPANCs

Parmi les propositions évoquées : augmentation des montants de redevances, annualisation du contrôle des installations existantes, la sous-traitance ou l'internalisation des contrôles, la diminution des charges de service, la mutualisation des charges générales, la modification de la fréquence de contrôle.

Pour 40% des SPANC ayant répondu, la solution principalement envisagée est d'augmenter le montant des redevances de contrôle, puis vient pour 1/4 des SPANC la mutualisation des charges générales.

Les services communaux représentent 30% des répondants, et correspondent à des services qui doivent à terme disparaître avec la loi NOTRE : ces services couvrent majoritairement des petits parcs (moins de 500 installations), et ont en proportion plus recours à la délégation que les autres collectivités (EPCI/syndicats), comme relevé précédemment.



43% des services communaux ont recours à la délégation de service public, ce qui représente 55% des services délégués.

Conclusion

Les résultats de l'enquête nationale ont permis de faire un état des lieux des pratiques de financement des SPANC.

Les données recueillies sont autant de sources d'information mises à la disposition de tous les acteurs dont les institutionnels qui mènent actuellement des réflexions en vue d'améliorer le contexte difficile de l'ANC et les relations avec les usagers consommateurs.

Un rapport thématique de la cour des comptes devrait être publié en fin d'année 2017 et les conclusions devraient venir compléter les données existantes.

Le comité national de l'eau (CNE) pourrait, à l'issue de ces études et réflexions, formuler des recommandations afin de répondre à l'un des axes prioritaires du plan d'actions nationales de l'ANC (PANANC), l'harmonisation des pratiques et de définir un cadre pour pérenniser le fonctionnement des SPANC dans le temps.

II. Annexes : Réponses au questionnaire

Sur la base de 3817 SPANC questionnés - référencés dans la base nationale SISPEA

1148 répondants soit un taux de réponse de 30 %

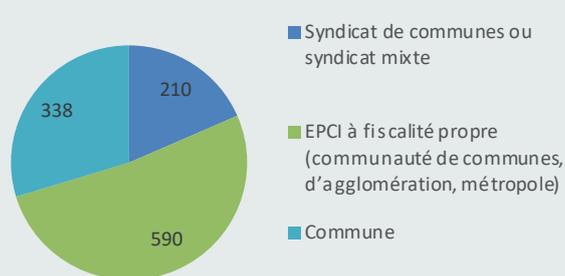
A. Profil des répondants

1. Descriptif et organisation des services ayant répondu

Chaque graphique représente le nombre de réponse à la question.

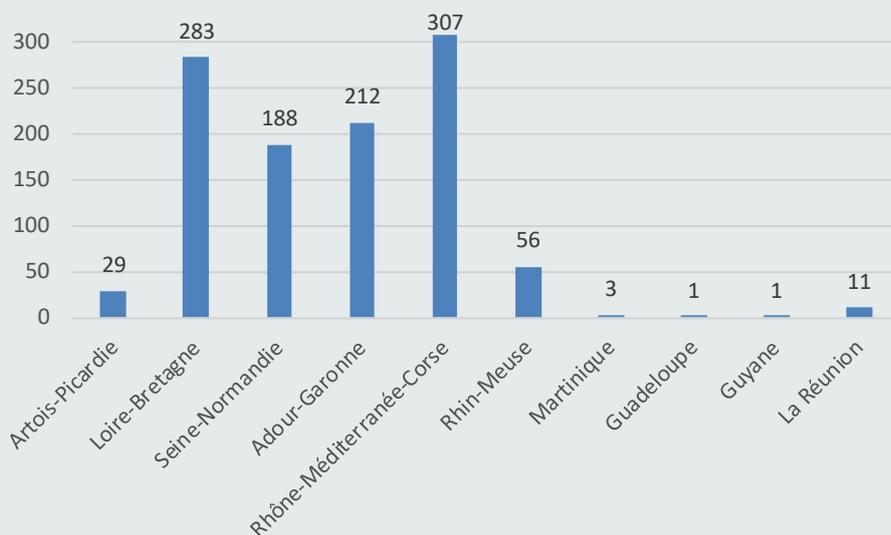
Vous êtes :

	Nombre de répondants
Syndicat de communes ou syndicat mixte	210
EPCI à fiscalité propre (communauté de communes, d'agglomération, métropole)	590
Commune	338

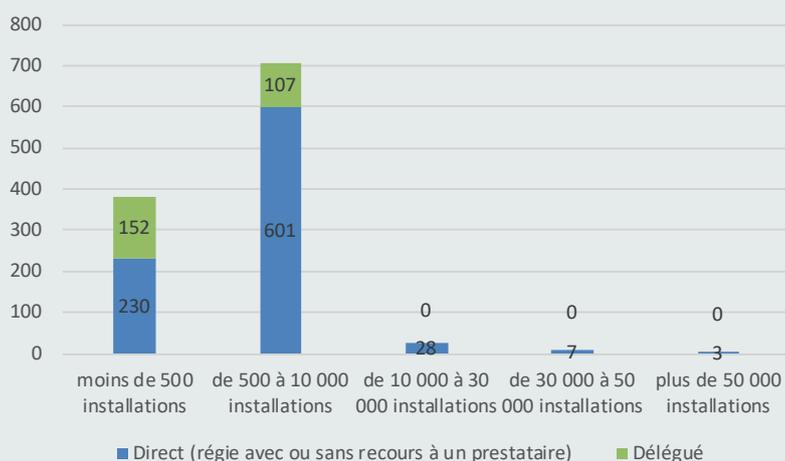
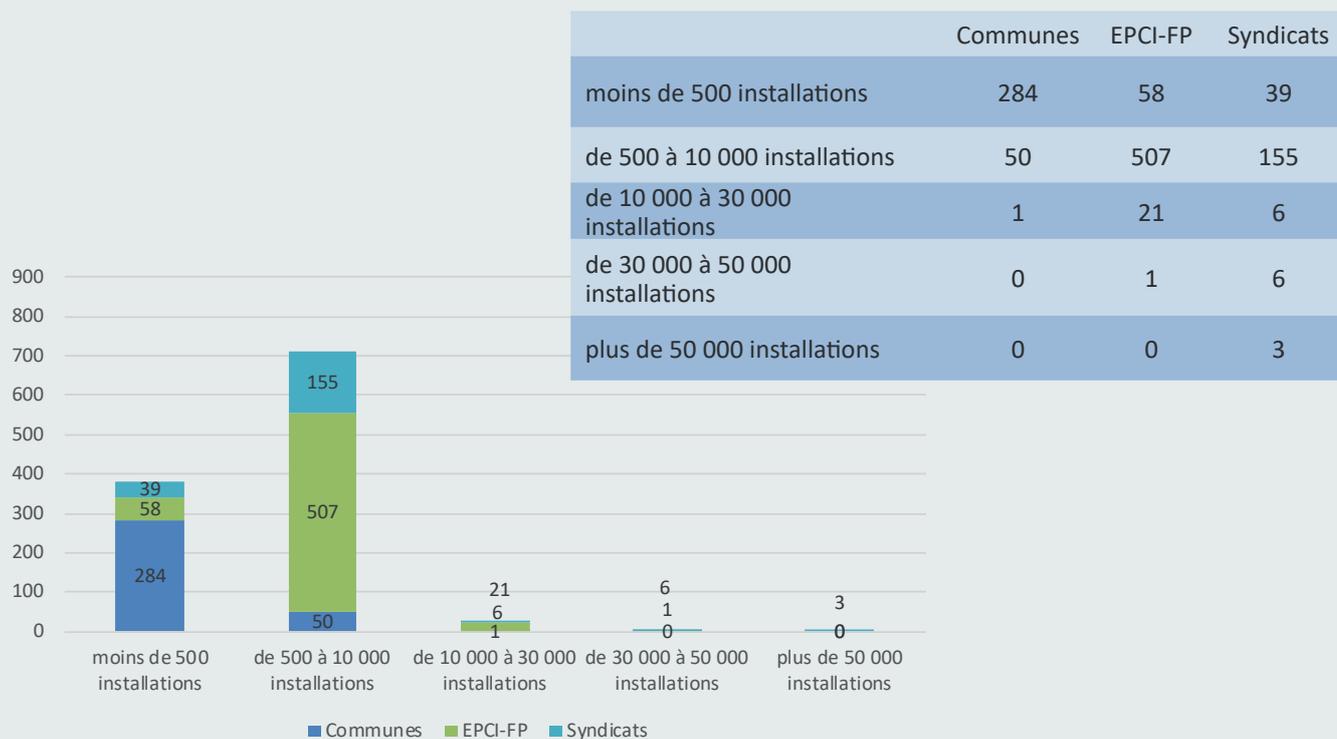


Votre agence de bassin ou office de l'eau :

Artois-Picardie	29
Loire-Bretagne	283
Seine-Normandie	188
Adour-Garonne	212
Rhône-Méditerranée-Corse	307
Rhin-Meuse	56
Martinique	3
Guadeloupe	1
Guyane	1
La Réunion	11

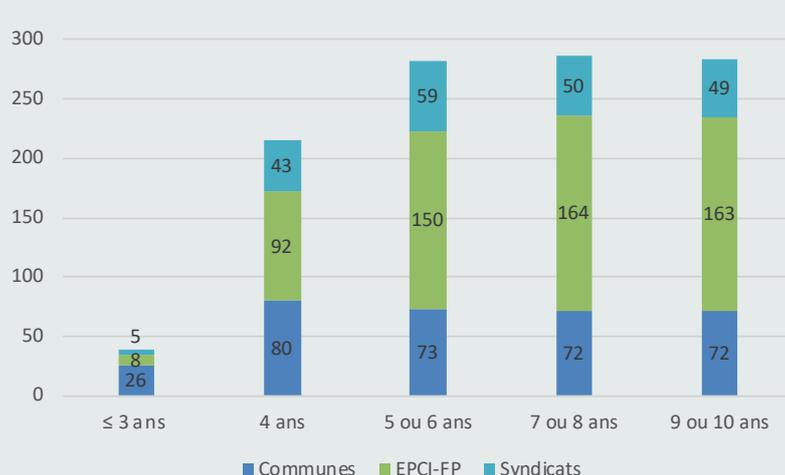


Parc d'installations d'ANC :

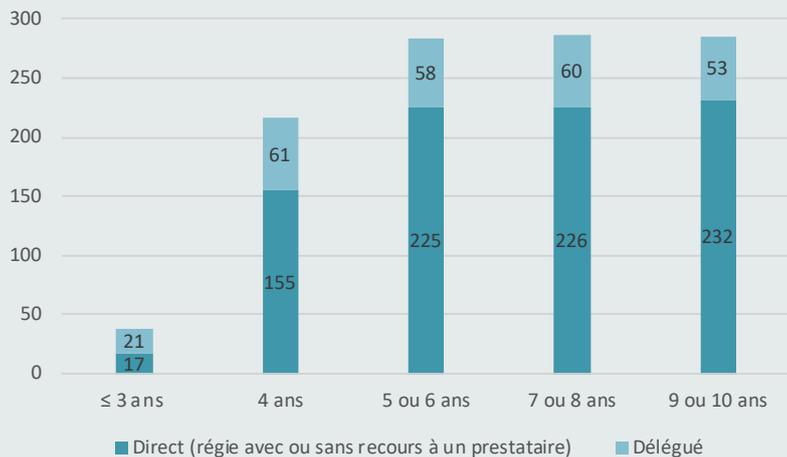


	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
moins de 500 installations	230	152
de 500 à 10 000 installations	601	107
de 10 000 à 30 000 installations	28	0
de 30 000 à 50 000 installations	7	0
plus de 50 000 installations	3	0

Fréquence du contrôle périodique correspondant au plus grand nombre des contrôles, et appliquée pour une maison d'habitation :

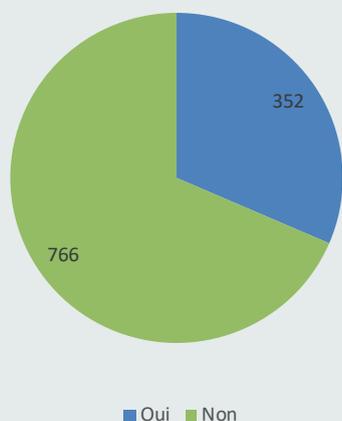


	Communes	EPCI-FP	Syndicats
≤ 3 ans	26	8	5
4 ans	80	92	43
5 ou 6 ans	73	150	59
7 ou 8 ans	72	164	50
9 ou 10 ans	72	163	49



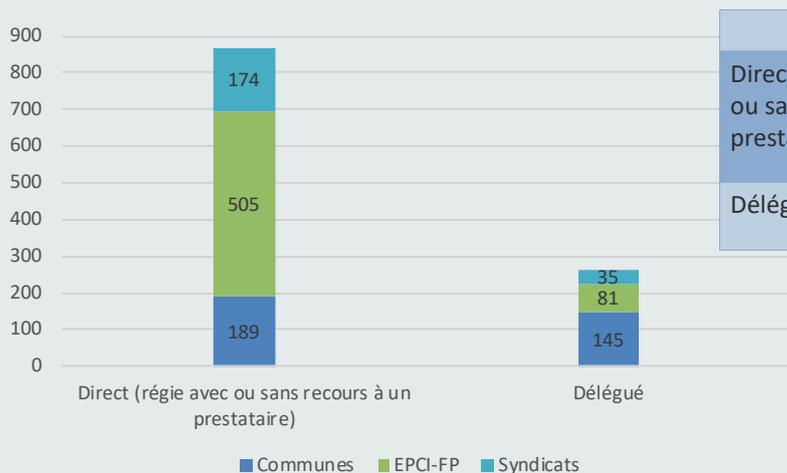
	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
<3 ans	17	21
4 ans	155	61
5 ou 6 ans	225	58
7 ou 8 ans	226	60
9 ou 10 ans	232	53

Appliquez-vous la modulation de la périodicité en fonction de certains critères (type d'installations, avis du précédent rapport, usages,...) :



Oui	352
Non	766

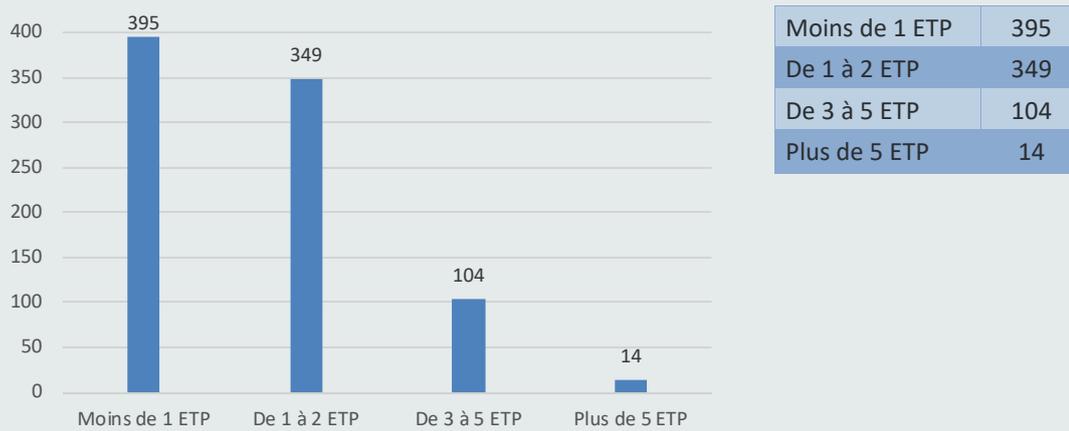
2. Leur mode de gestion



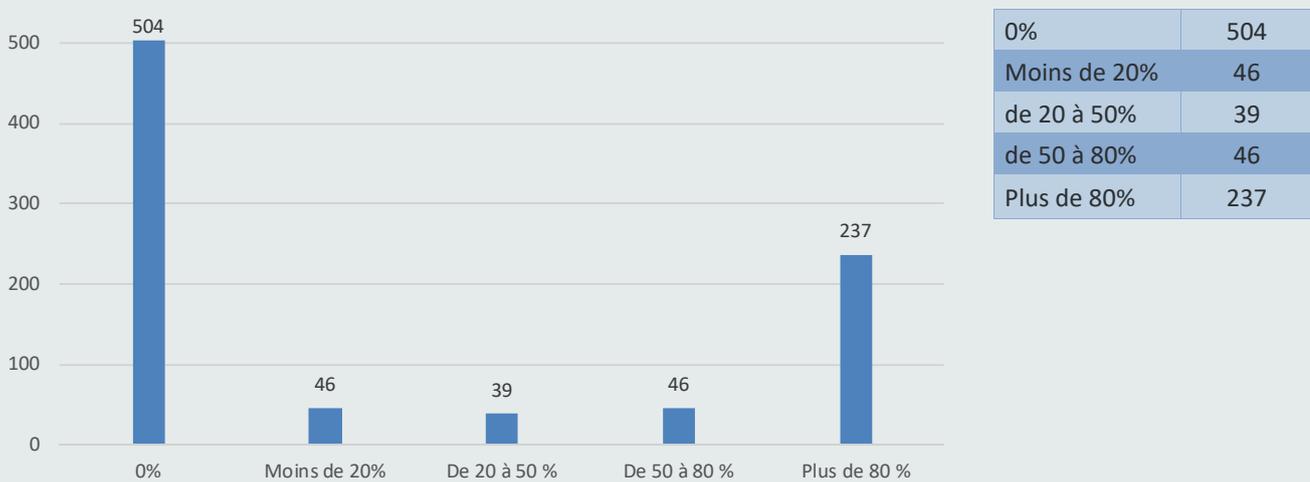
	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	189	505	174
Délégué	145	81	35

2.1. Gestion directe (régie)

Nombre total d'agents du SPANC (en nombre d'ETP-agent de la collectivité):

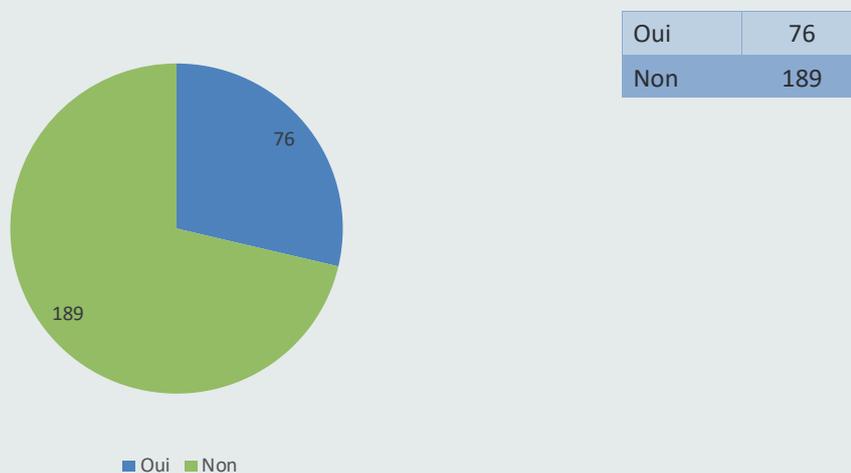


Proportion des contrôles réalisés par des prestataires externes :



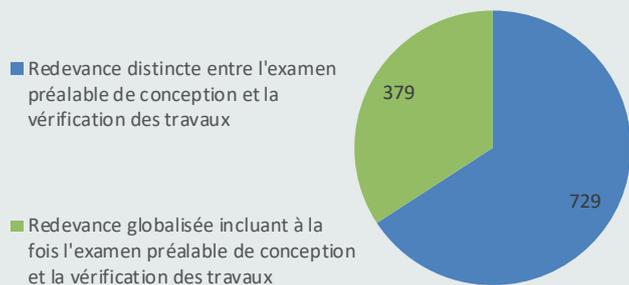
2.2. Gestion déléguée

La collectivité a-t-elle un ou des agent(s) compétent(s) en ANC chargé(s) de contrôler le délégataire ?



B. Contrôle des installations neuves

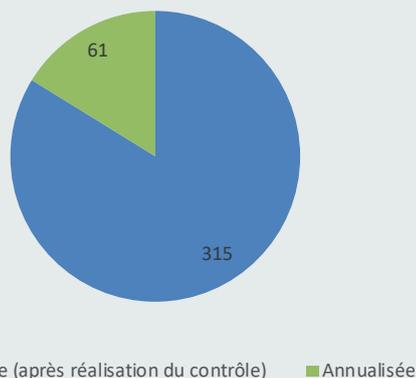
Quel type de redevance concernant le contrôle des installations neuves ?



Redevance globalisée incluant à la fois l'examen préalable de conception et la vérification des travaux	379
Redevance distincte entre l'examen préalable de conception et la vérification des travaux	729

1.Redevance globalisée incluant à la fois l'examen préalable de conception à la vérification des travaux

Quel est le type de facturation concernant la redevance globalisée ?

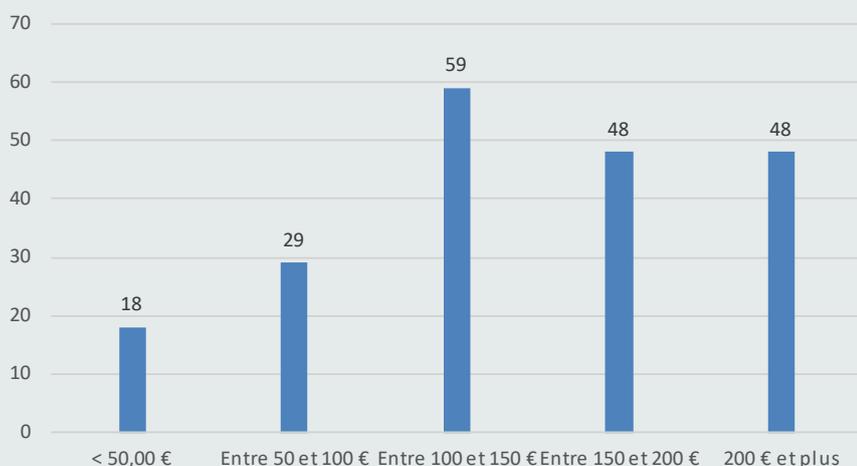


Forfaitaire (après réalisation du contrôle)	315
Annualisée	61

1.1.Facturation forfaitaire

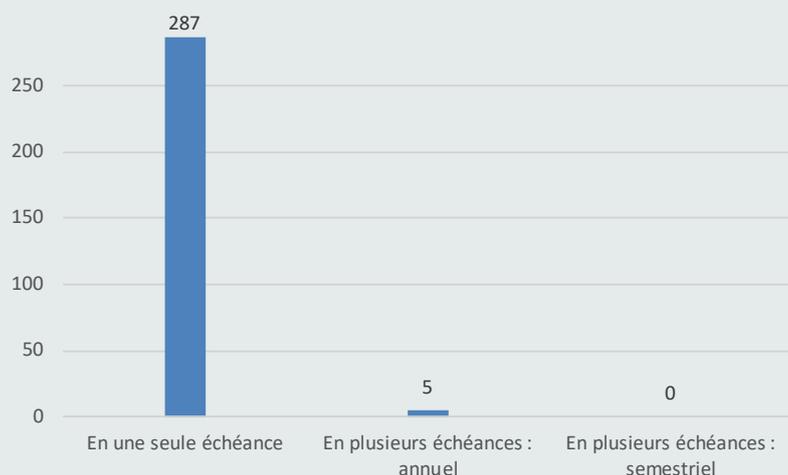
Montant de la redevance globalisée forfaitaire :

**cas général de la maison unifamiliale*



< 50,00 €	18
Entre 50 et 100 €	29
Entre 100 et 150 €	59
Entre 150 et 200 €	48
200 € et plus	48

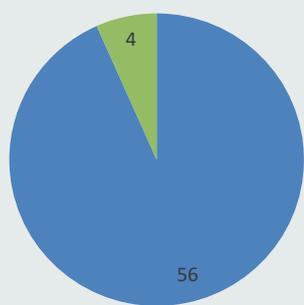
Paielement de la redevance forfaitaire :



En une seule échéance	287
En plusieurs échéance : annuel	5
En plusieurs échéance : semestriel	0

1.2.Facturation annualisée

Indiquez s'il s'agit

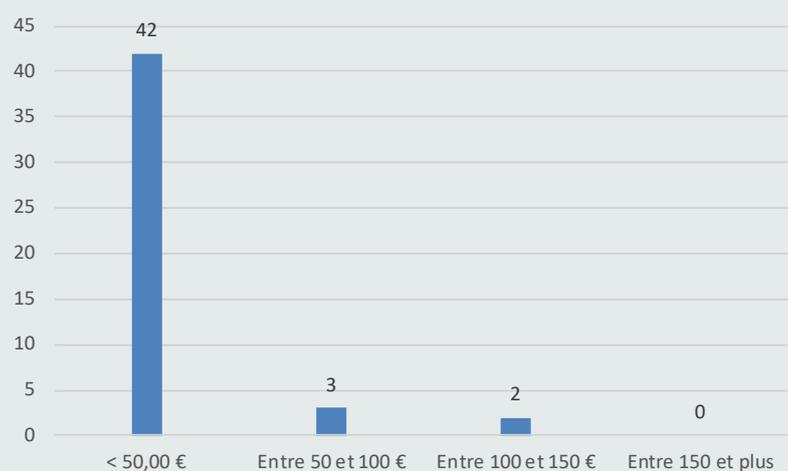


Abonnement/partie fixe	56
Proportionnelle aux m3 d'eau consommée	4

■ Abonnement/partie fixe ■ Proportionnelle aux m3 d'eau consommée

Si abonnement, indiquez le montant de l'annualisation :

**cas général de la maison unifamiliale*



< 50,00 €	42
Entre 50 et 100 €	3
Entre 100 et 150 €	2
Entre 150 et plus	0

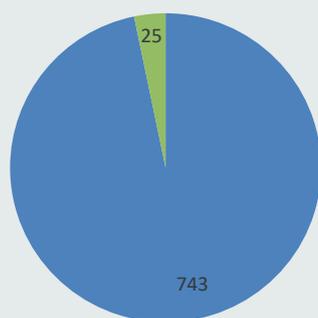
Si fonction des m3 d'eau consommée, indiquez le montant par m3 d'eau consommée :

**cas général de la maison unifamiliale*

Les résultats chiffrés apportés par les 4 répondants indiquent un montant variant de 0,45 à 2euros/m3 d'eau consommé.

2.Redevance distincte entre l'examen préalable à la conception et la vérification des travaux

Quel est le type de facturation concernant la redevance distincte ?



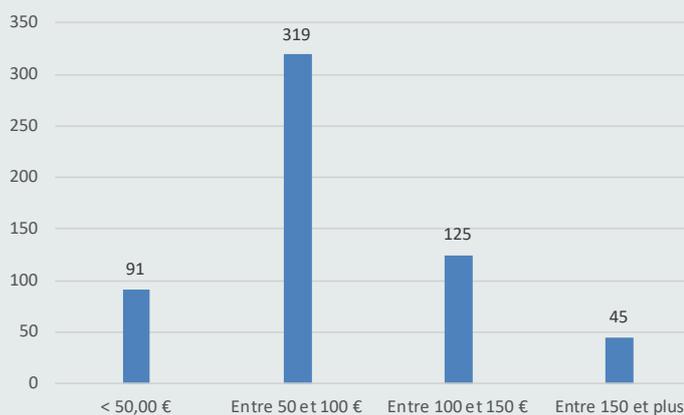
Forfaitaire (après réalisation du contrôle)	743
Annualisée	25

■ Forfaitaire (après réalisation du contrôle) ■ Annualisée

2.1.Facturation forfaitaire

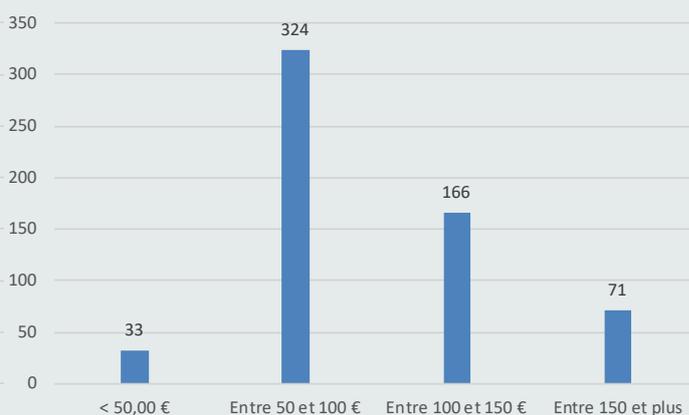
Montant de la redevance "Examen préalable de la conception"

< 50,00 €	91
Entre 50 et 100 €	319
Entre 100 et 150 €	125
Entre 150 et plus	45



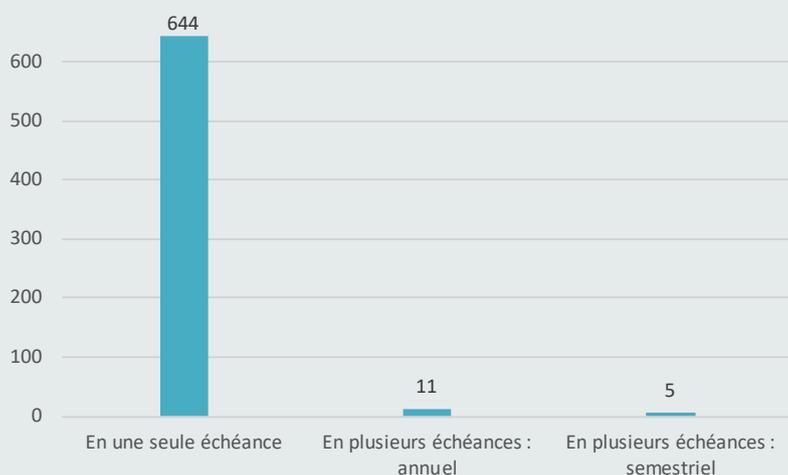
Montant de la redevance "vérification des travaux"

< 50,00 €	33
Entre 50 et 100 €	324
Entre 100 et 150 €	16
Entre 150 et plus	71



*cas général de la maison unifamiliale

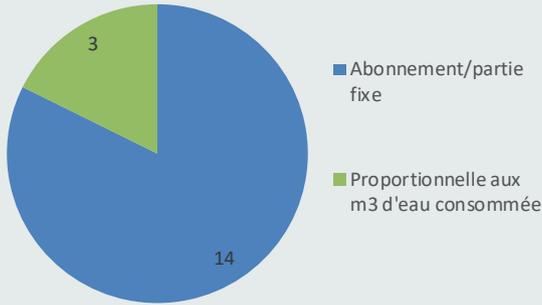
Paiement concernant la redevance distincte forfaitaire



En une seule échéance	644
En plusieurs échéances : annuel	11
En plusieurs échéances : semestriel	5

2.2.Facturation annualisée

Indiquez s'il s'agit :



Abonnement/partie fixe	14
Proportionnelle aux m3 d'eau consommée	25

Si abonnement, indiquez le montant de l'annualisation :

*cas général de la maison unifamiliale



< 50,00 €	7
Entre 50 et 100 €	1
Entre 100 et 150 €	1
Entre 150 et plus	1

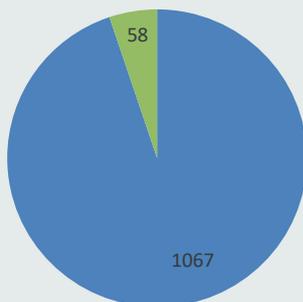
Si fonction des m3 d'eau consommée, indiquez le montant par m3 d'eau consommée :

*cas général de la maison unifamiliale

1 seul répondant indique un montant de 0,86 euros HT/m3 d'eau consommé

Indiquez le redevable :

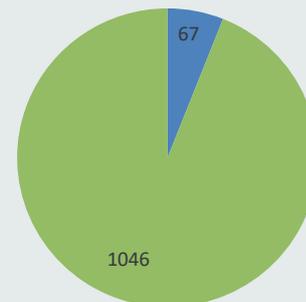
Propriétaire de l'installation d'ANC	1067
Abonné à l'eau	58



■ Propriétaire de l'installation d'ANC ■ Abonné à l'eau

Indiquez le support de facturation :

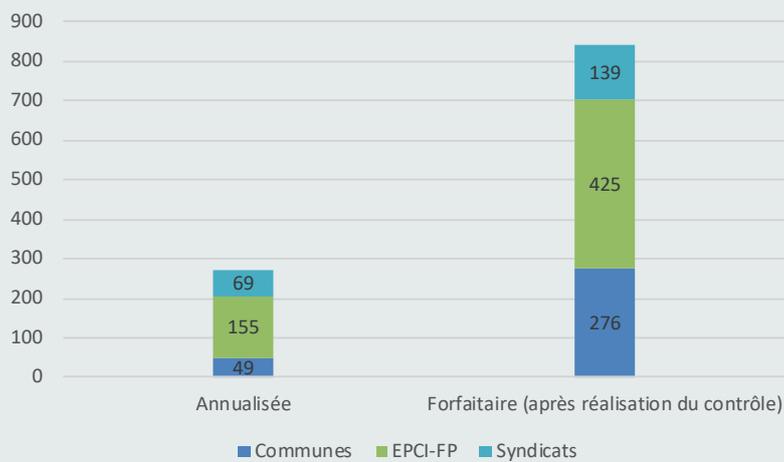
Facture (ou titre de recette) via la facture d'eau	67
Facture (ou titre de recette) spécifique ANC	1046



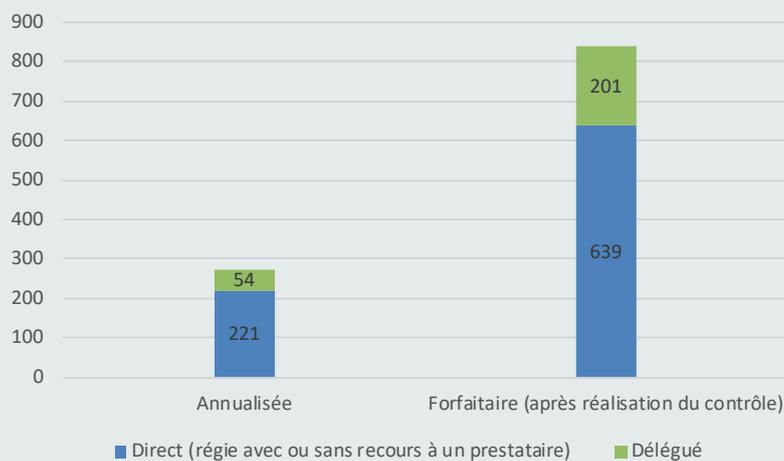
■ Facture (ou titre de recette) via la facture d'eau
■ Facture (ou titre de recette) spécifique ANC

C. Contrôle des installations existantes (hors ventes)

Quel type de facturation ?



	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Annualisée	49	155	69
Forfaitaire (après réalisation du contrôle)	276	425	139

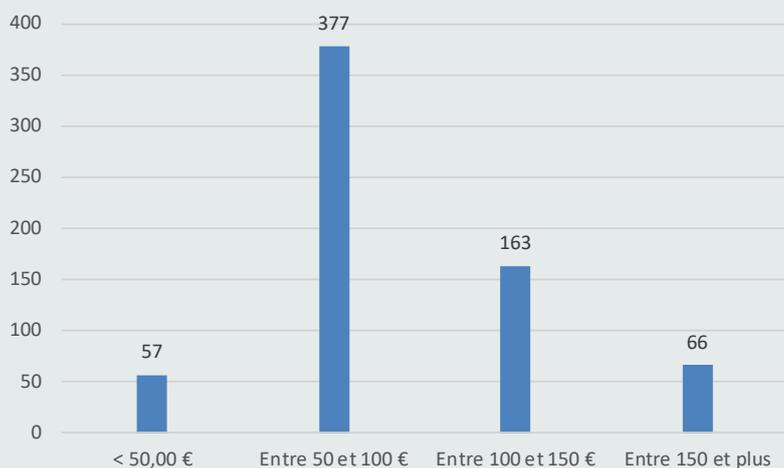


	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Annualisée	221	54
Forfaitaire (après réalisation du contrôle)	639	201

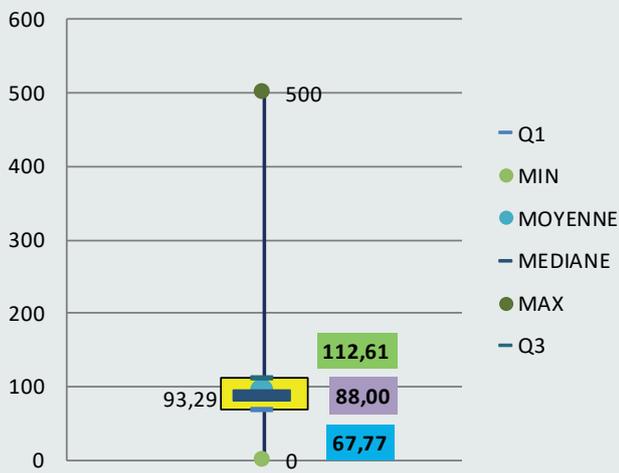
1. Facturation forfaitaire

Montant de la redevance

*cas général de la maison unifamilial



< 50,00 €	57
Entre 50 et 100 €	377
Entre 100 et 150 €	163
Entre 150 et plus	66



MIN	0
Q1	67,77
MOYENNE	93
MEDIANE	88
Q3	112,61
MAX	500

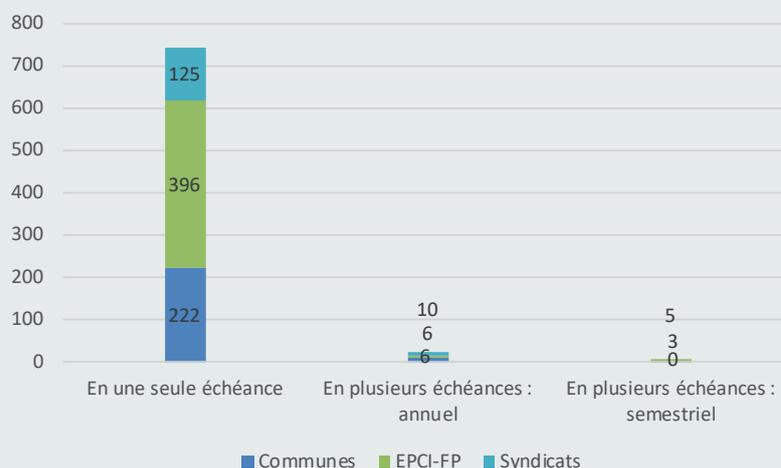
Quel type de service applique une redevance faible ou importante par rapport à la majorité des SPANC ?

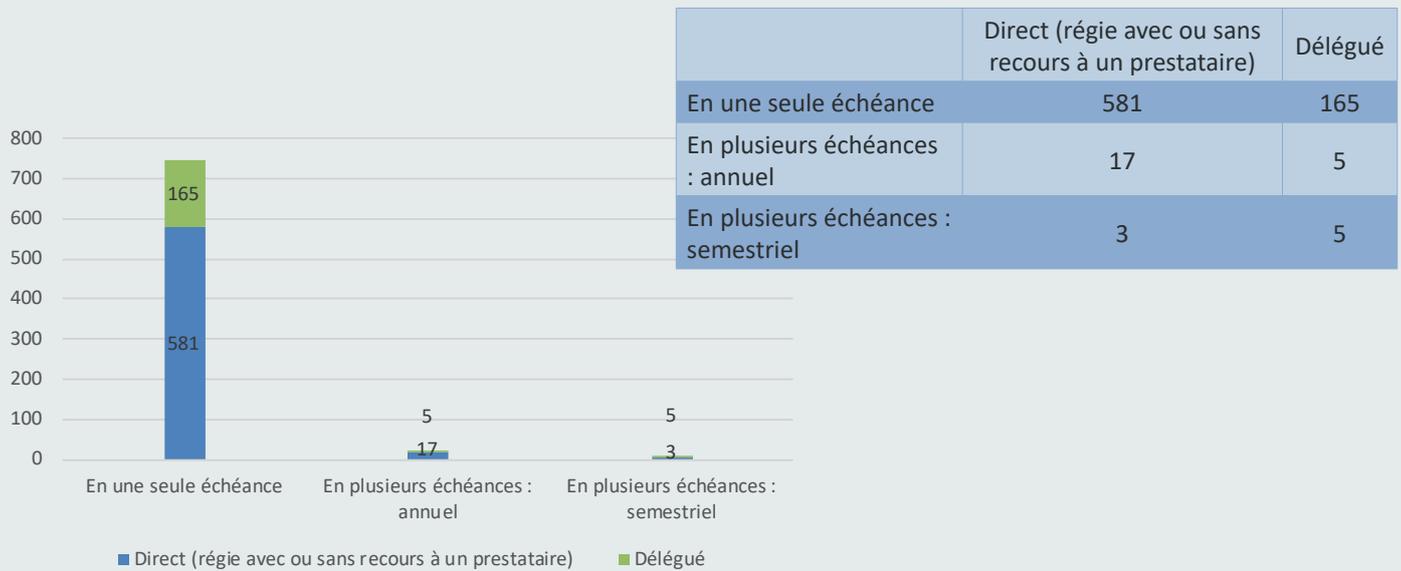


	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Redevance < 67,77 euros	65	85	22
Redevance > 112,61 euros	62	87	43

Paielement concernant la facturation forfaitaire :

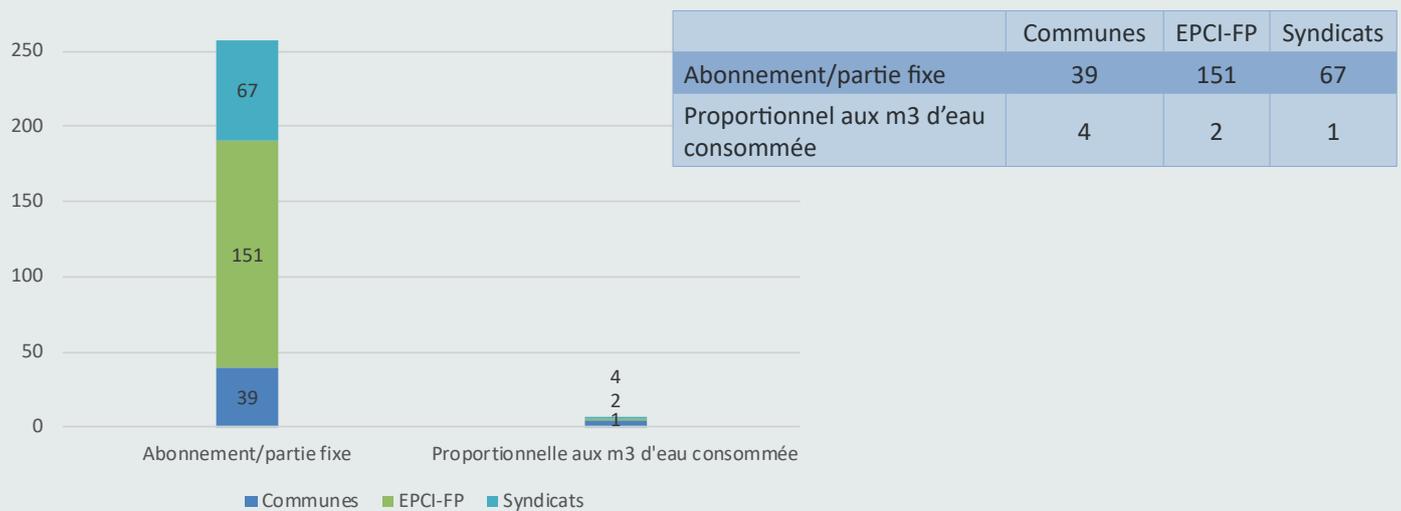
	Communes	EPCI-FP	Syndicats
En une seule échéance	222	396	125
En plusieurs échéances : annuel	10	6	6
En plusieurs échéances : semestriel	5	3	0





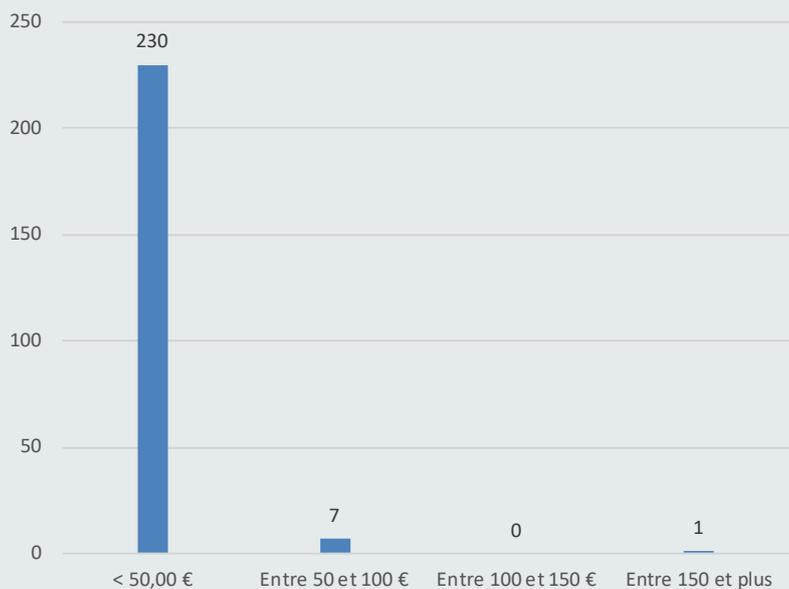
2. Facturation annualisée

Indiquez s'il s'agit :

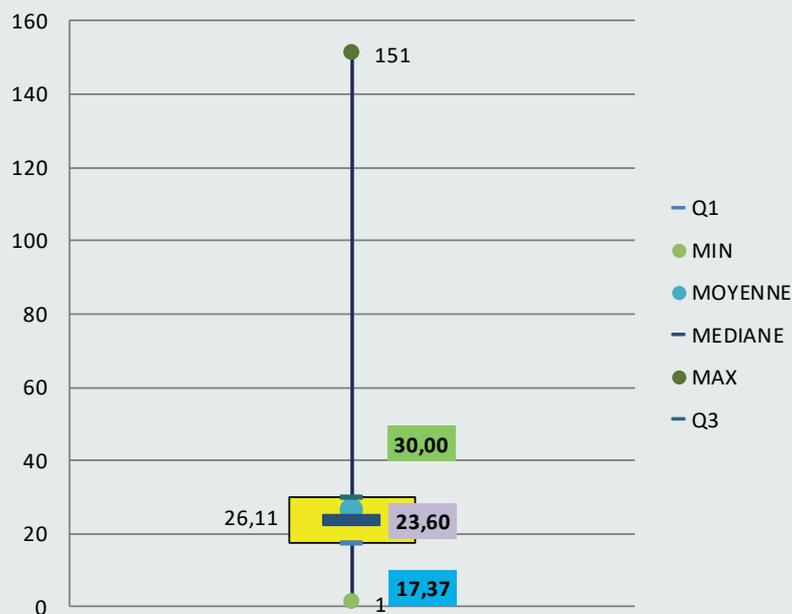


Si abonnement, indiquez le montant de l'annualisation concernant les contrôles des installations existantes (hors ventes) :

*cas générale de la maison unifamiliale



< 50,00 €	230
Entre 50 et 100 €	7
Entre 100 et 150 €	0
Entre 150 et plus	1



MIN	1
Q1	17,37
MOYENNE	26
MEDIANE	24
Q3	30
MAX	151

Si fonction des m3 d'eau consommée, indiquez le montant par m3 d'eau consommée concernant le contrôle des installations existantes (hors ventes) :

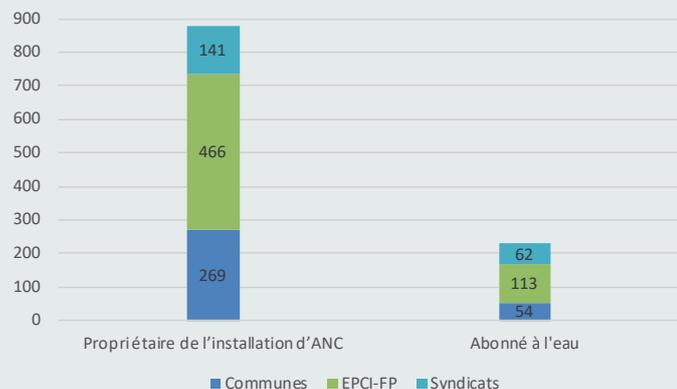
*cas générale de la maison unifamiliale

Les résultats chiffrés apportés par les 4 répondants indiquent un montant variant de 0,25 à 1,9 euros/m3 d'eau consommée.

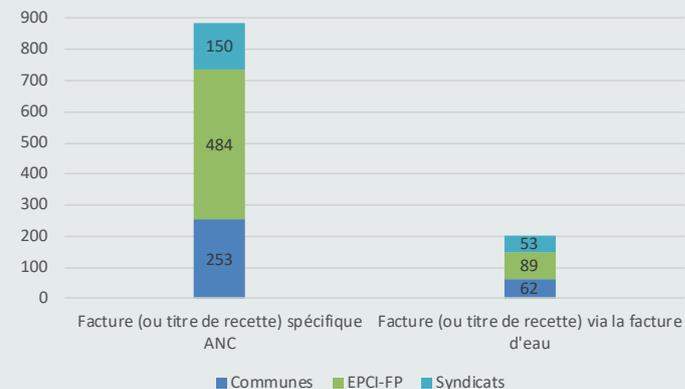
De manière générale, concernant le contrôle des installations existantes (hors ventes).

Indiquez le redevable :

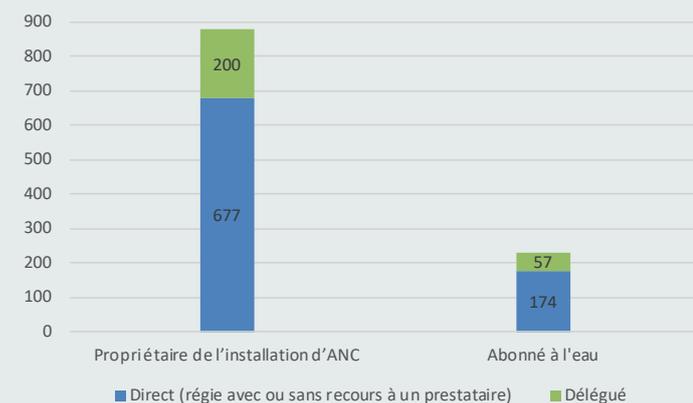
	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Propriétaire de l'installation d'ANC	269	466	141
Abonné à l'eau	54	113	62



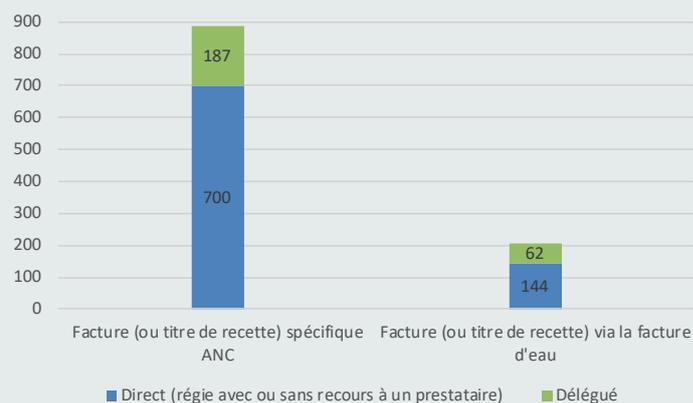
	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Facture (ou titre de recette) spécifique ANC	253	484	150
Facture (ou titre de recette) via la facture d'eau	62	89	53



	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Propriétaire de l'installation d'ANC	677	200
Abonné à l'eau	174	57

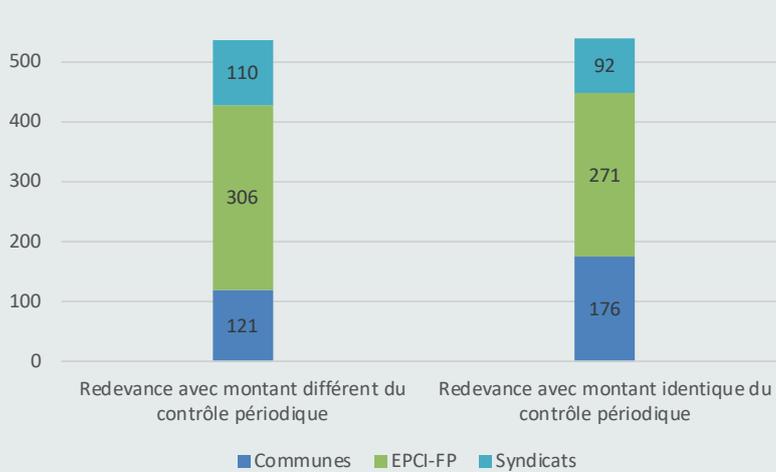


	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Facture (ou titre de recette) spécifique ANC	700	187
Facture (ou titre de recette) via la facture d'eau	144	62

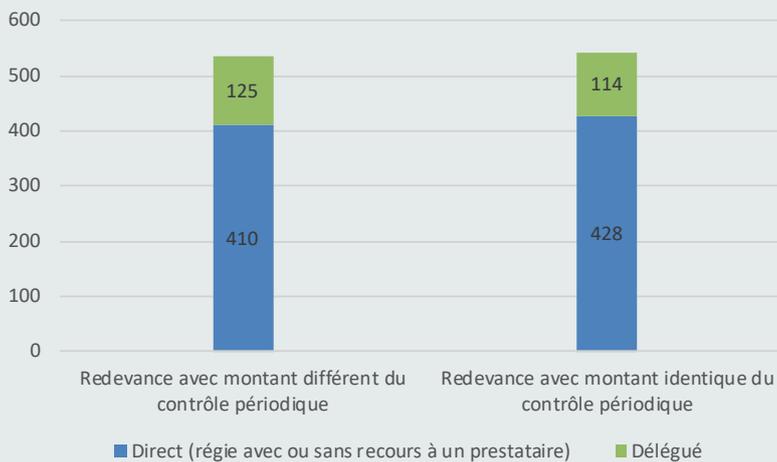


D. Contrôle des installations existantes (en cas de ventes/ si pas de rapport du SPANC date de moins 3 ans)

Quel est le type de redevance ?

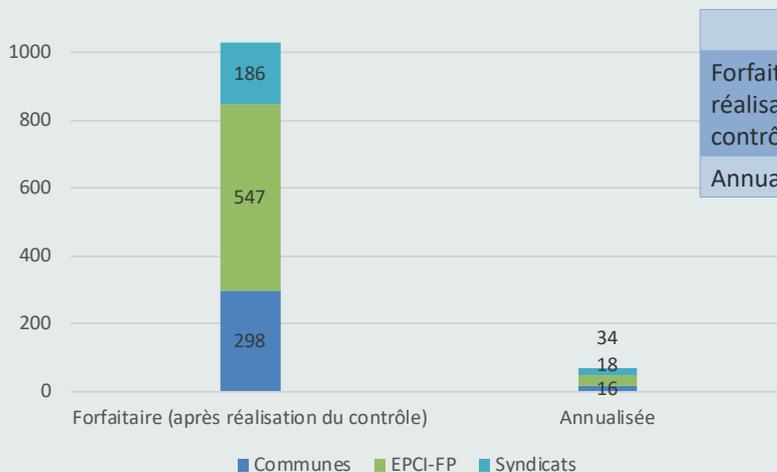


	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Redevance avec montant différent du contrôle périodique	121	306	110
Redevance avec montant identique du contrôle périodique	176	271	92

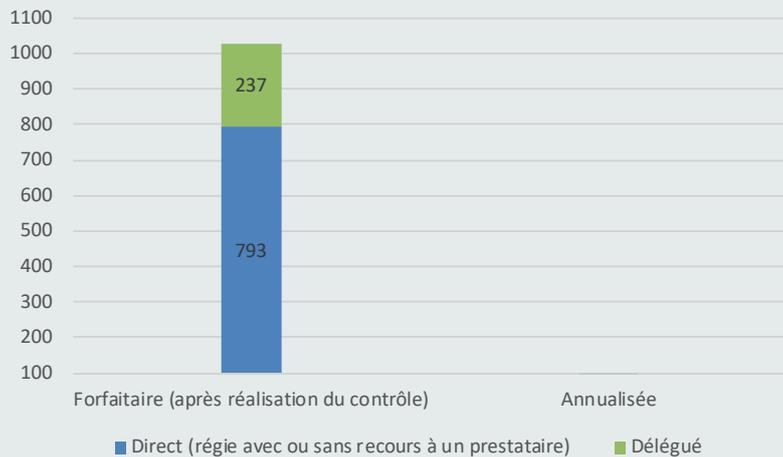


	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Redevance avec montant différent du contrôle périodique	410	125
Redevance avec montant identique du contrôle périodique	428	114

Quel est le type de facturation ?



	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Forfaitaire (après réalisation du contrôle)	298	547	186
Annualisée	16	34	18

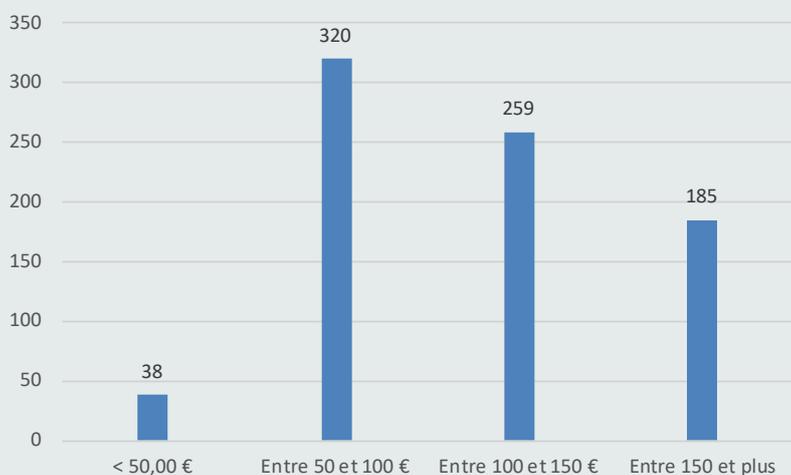


	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Forfaitaire (après réalisation du contrôle)	700	187
Annualisée	56	13

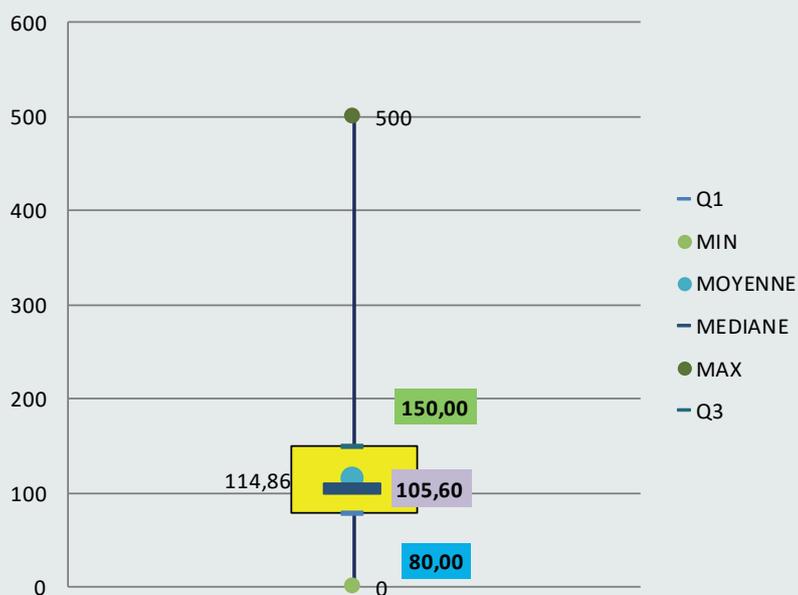
1. Facturation forfaitaire

Montant de la redevance

*cas général de la maison unifamiliale

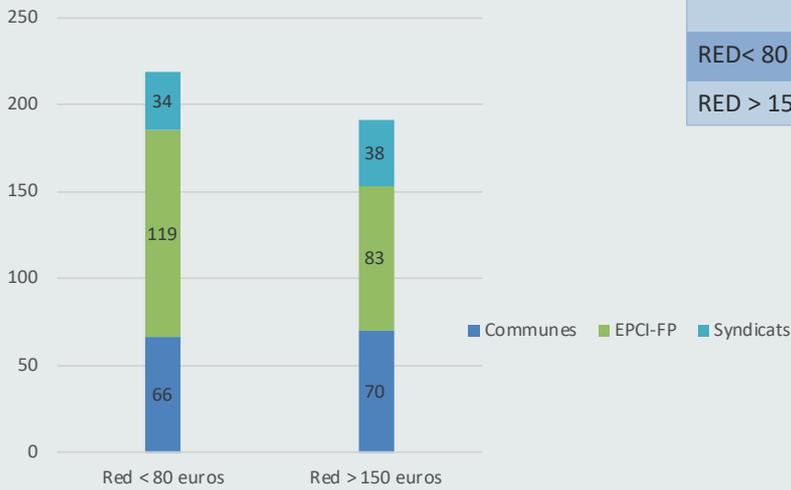


< 50,00 €	38
Entre 50 et 100 €	320
Entre 100 et 150 €	259
Entre 150 et plus	185



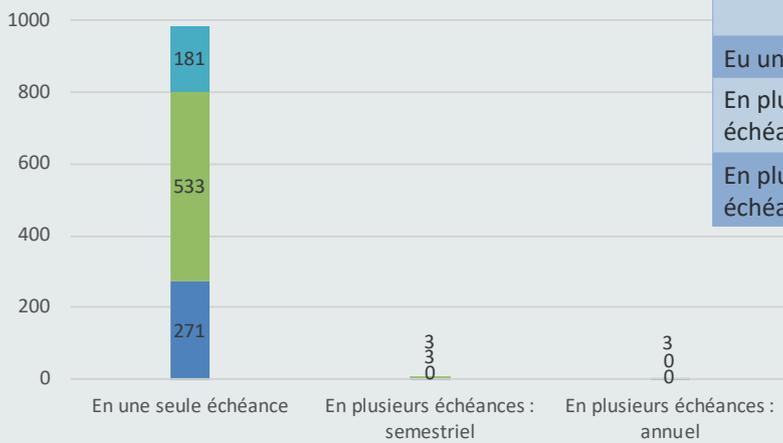
MIN	0
Q1	80,00
MOYENNE	115
MEDIANE	106
Q3	150
MAX	500

Quel type de service applique une redevance faible ou importante par rapport à la majorité des SPANC ?

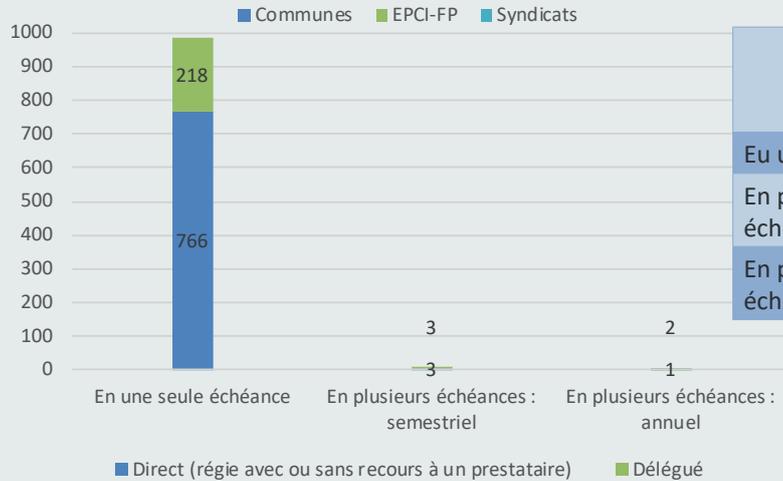


	Communes	EPCI-FP	Syndicats
RED < 80 euros	66	119	34
RED > 150 euros	70	83	38

Païement de la redevance forfaitaire :



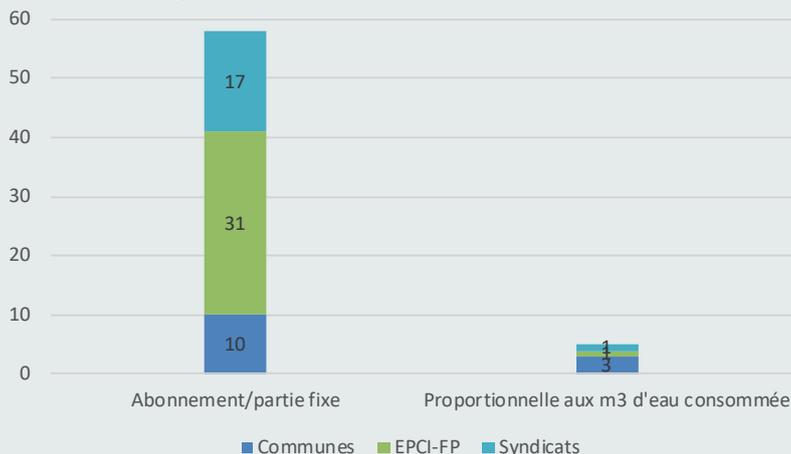
	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Eu une seule échéance	271	533	181
En plusieurs échéances : semestriel	3	3	0
En plusieurs échéances : annuel	3	0	0



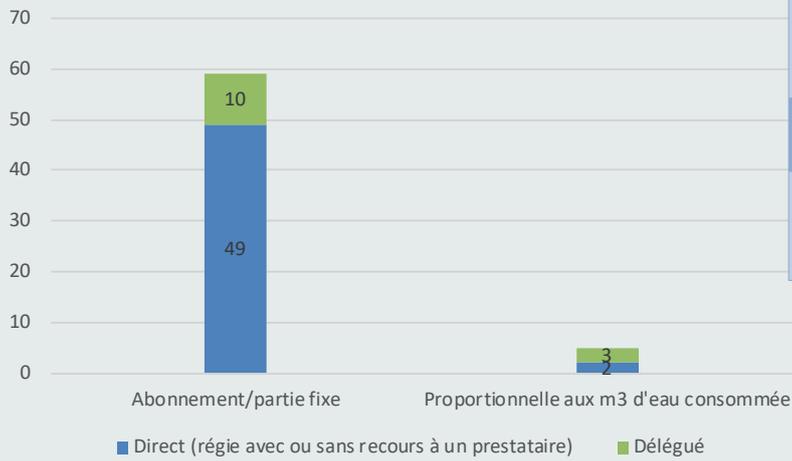
	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Eu une seule échéance	766	218
En plusieurs échéances : semestriel	3	3
En plusieurs échéances : annuel	1	2

2. Facturation annualisée

Indiquez s'il s'agit :



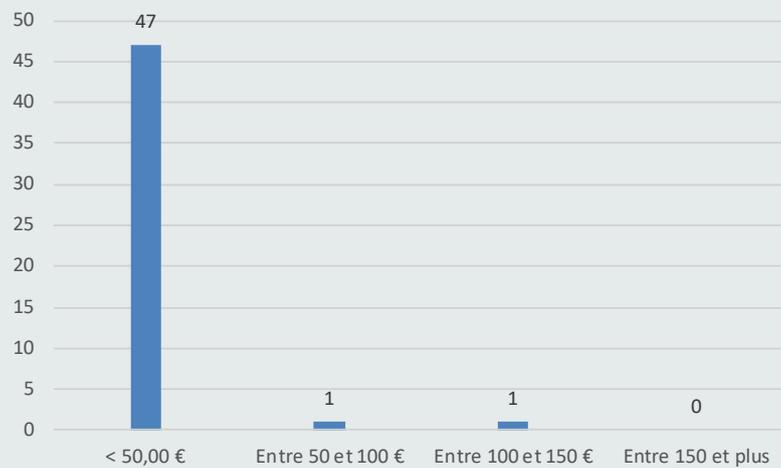
	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Abonnement/partie fixe	10	31	17
Proportionnelle aux m3 d'eau consommée	3	1	1



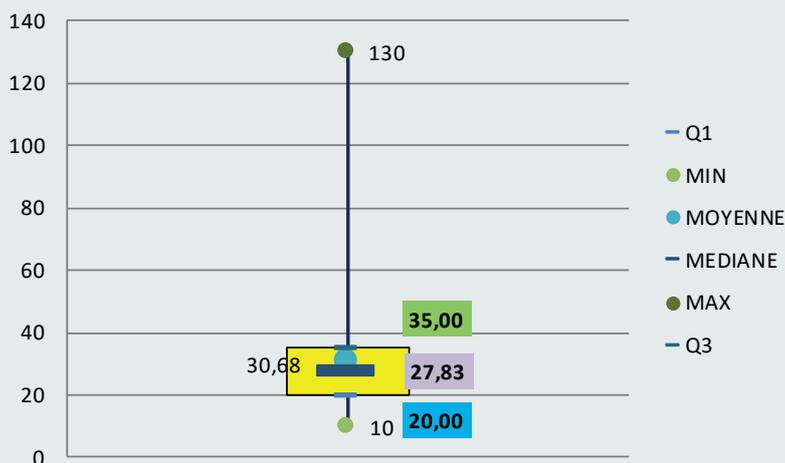
	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Abonnement/partie fixe	49	10
Proportionnelle aux m3 d'eau consommée	2	3

Si abonnement, indiquez le montant de l'annualisation concernant le contrôle des installations existantes (en cas de ventes) :

* cas général de la maison unifamiliale



< 50,00 €	47
Entre 50 et 100 €	1
Entre 100 et 150 €	1
Entre 150 et plus	0



MIN	10
Q1	20
MOYENNE	31
MEDIANE	28
Q3	35
MAX	130

Si fonction des m3 d'eau consommée, indiquez le montant par m3 d'eau consommée concernant le contrôle des installations existantes (en cas de ventes) :

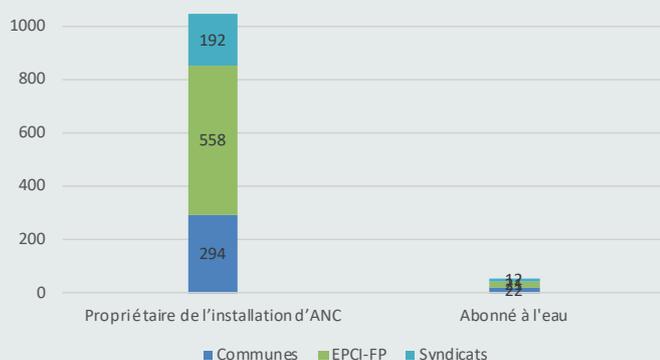
**cas général de la maison unifamiliale*

Les résultats chiffrés apportés par les 4 répondants indiquent un montant variant de 0,15 à 2euros/m3 d'eau consommée.

De manière générale, concernant le contrôle des installations existantes (en cas de ventes)

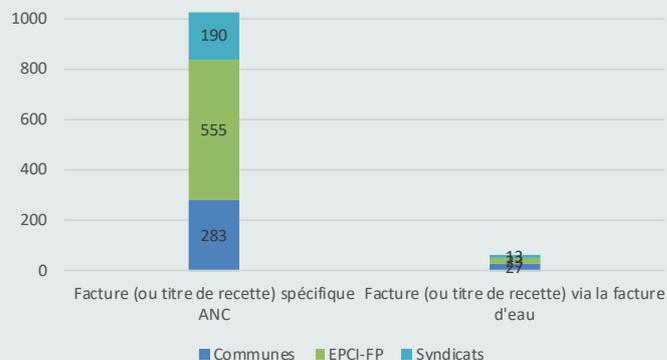
Indiquez le redevable :

	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Propriétaire de l'installation d'ANC	294	558	192
Abonnée à l'eau	22	21	12

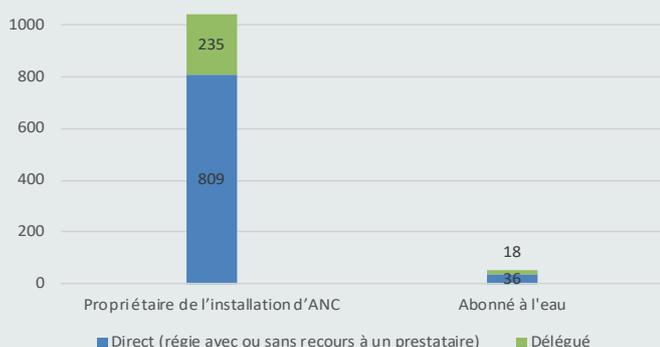


Indiquez le support de facturation :

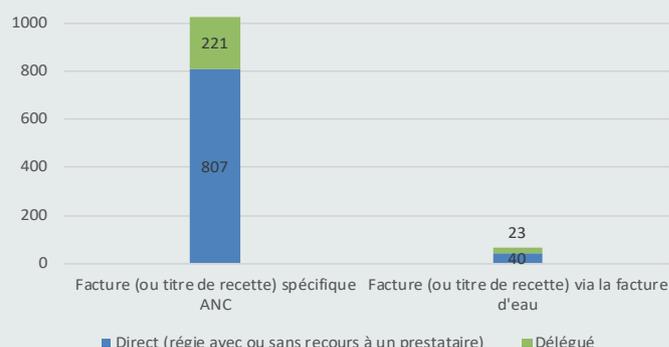
	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Facture (ou titre de recette) spécifique ANC	283	555	190
Facture (ou titre de recette) via la facture d'eau	27	23	13



	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Propriétaire de l'installation d'ANC	809	235
Abonné à l'eau	36	18



	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Facture (ou titre de recette) spécifique ANC	807	221
Facture (ou titre de recette) via la facture d'eau	40	23

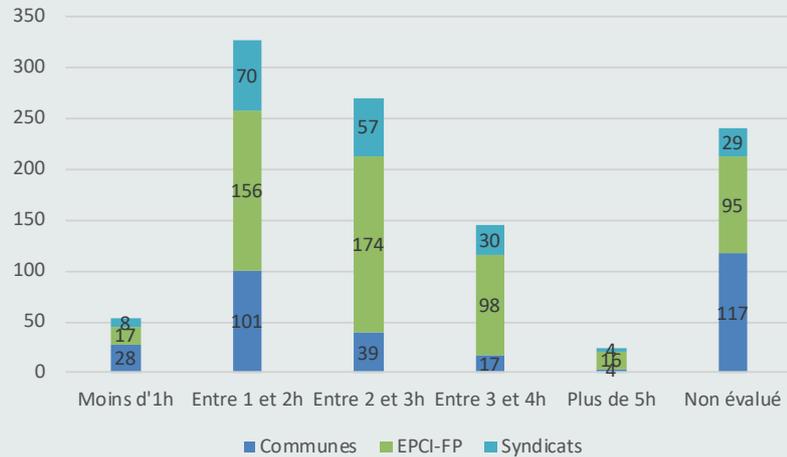


E.Evaluation des coûts de redevance de contrôle périodique réglementaire

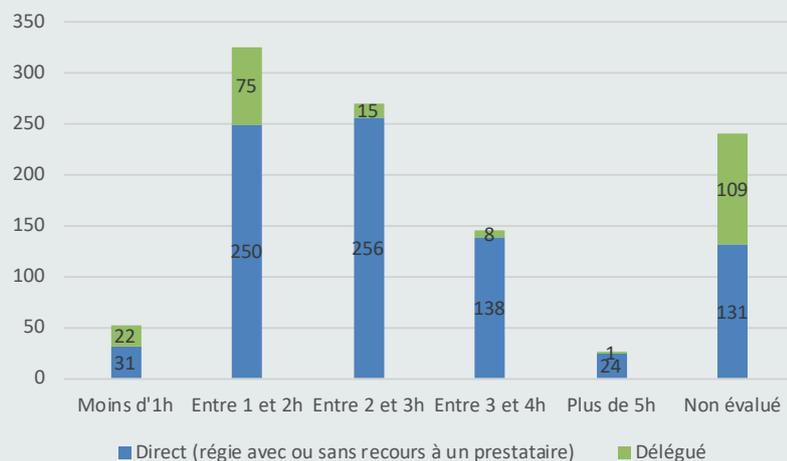
(hors missions facultatives de prestations proposées aux usagers : étude de filière, réhabilitation, entretien, etc)

En moyenne, quel est le temps consacré à la réalisation des contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien réglementaires pour les SPANC qui réalisent eux-mêmes les contrôles (préparation de la visite (listing, avis de passage, ...) + visite sur site, temps de trajet + édition du rapport + suivi administratif) (1) ?

(1) Il s'agit d'évaluer le temps moyen (tenant compte des différentes filières présentes sur le territoire du SPANC) pour les contrôles concernant les maisons individuelles d'habitation.



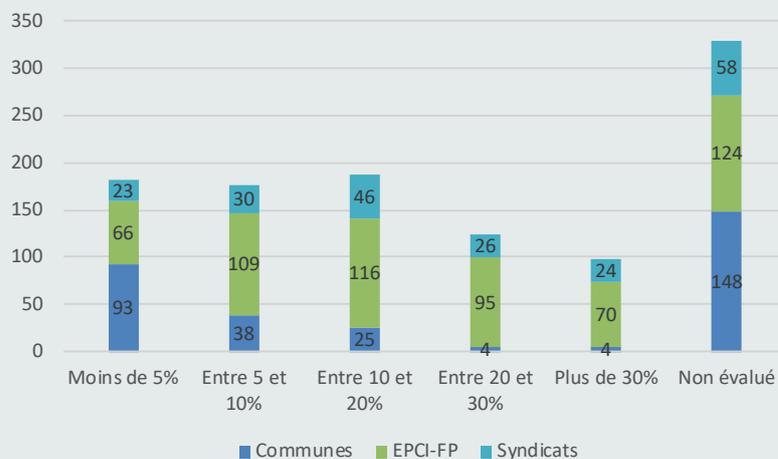
	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Moins d'1h	28	17	8
Entre 1 et 2h	101	156	70
Entre 2 et 3h	39	174	57
Entre 3 et 4h	17	98	30
Plus de 5h	4	16	4
Non évalué	117	95	29



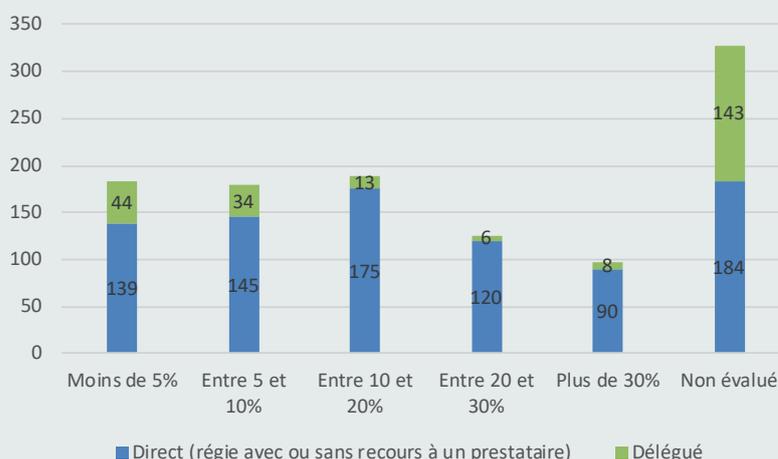
	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Moins d'1h	28	17
Entre 1 et 2h	101	156
Entre 2 et 3h	39	174
Entre 3 et 4h	17	98
Plus de 5h	4	16
Non évalué	117	95

F. Autres tâches hors missions de contrôle réglementaires et missions facultatives

Quelle est la proportion de l'activité du spanc consacrée à la réalisation des autres tâches qui ne font pas l'objet d'une redevance dédiée ou remboursements (procédures d'urbanisme, consultation mutation immobilière, informations diverses aux usagers, réunions publiques, etc.) hors mission de contrôle réglementaires et missions facultatives de réhabilitation, entretien études de sol ?



	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Moins de 5%	93	66	23
Entre 5 et 10%	38	109	30
Entre 10 et 20%	25	116	46
Entre 20 et 30%	4	95	26
Plus de 30%	4	70	24
Non évalué	148	124	58



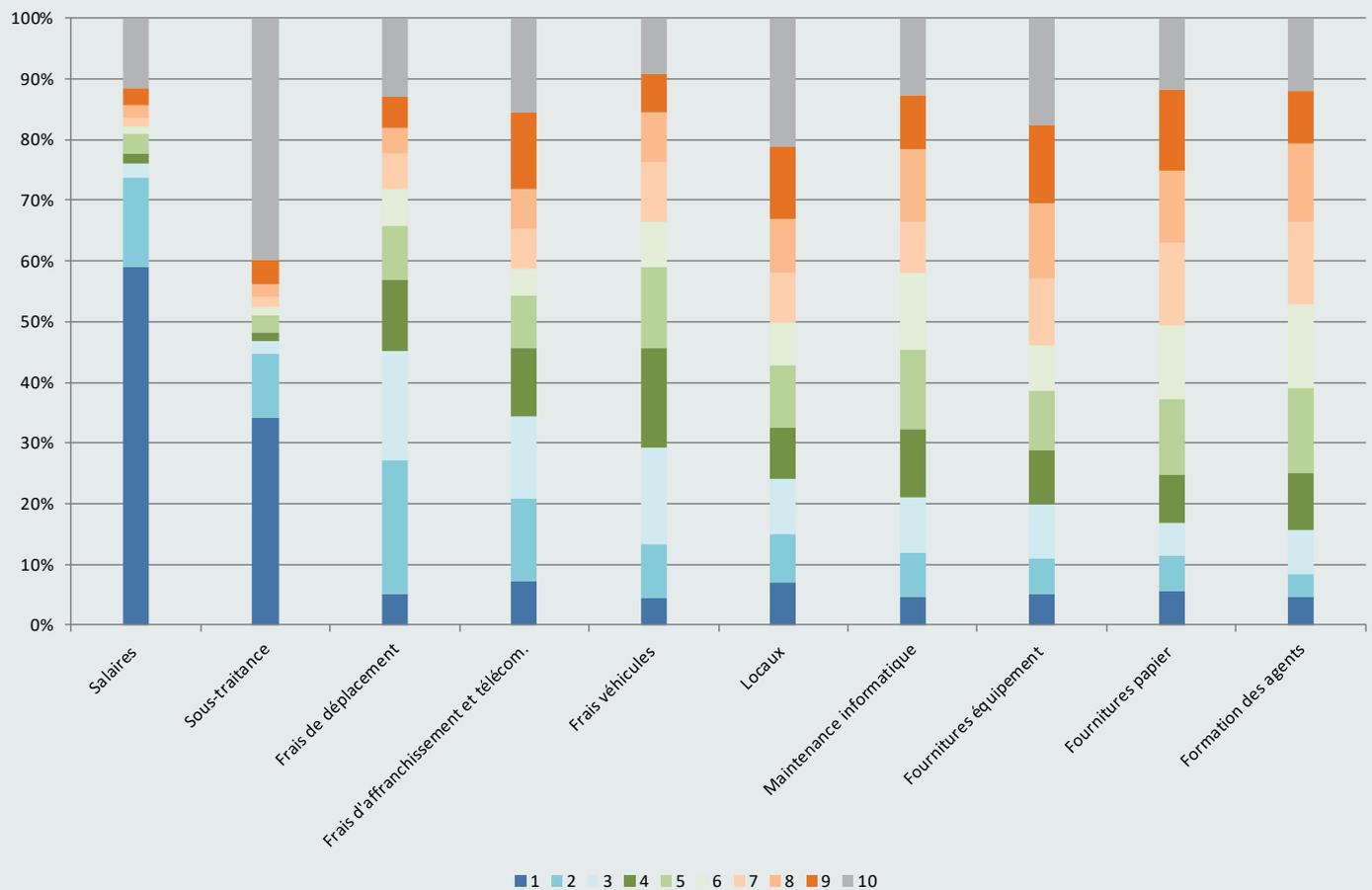
	Communes	Délégué
Moins de 5%	139	44
Entre 5 et 10%	145	34
Entre 10 et 20%	175	13
Entre 20 et 30%	120	6
Plus de 30%	90	8
Non évalué	184	143

G.Budget

Dépenses générales d'exploitation

Classez approximativement les postes de dépenses ci-dessous de la dépense la plus importante (1) à la plus faible (10) :

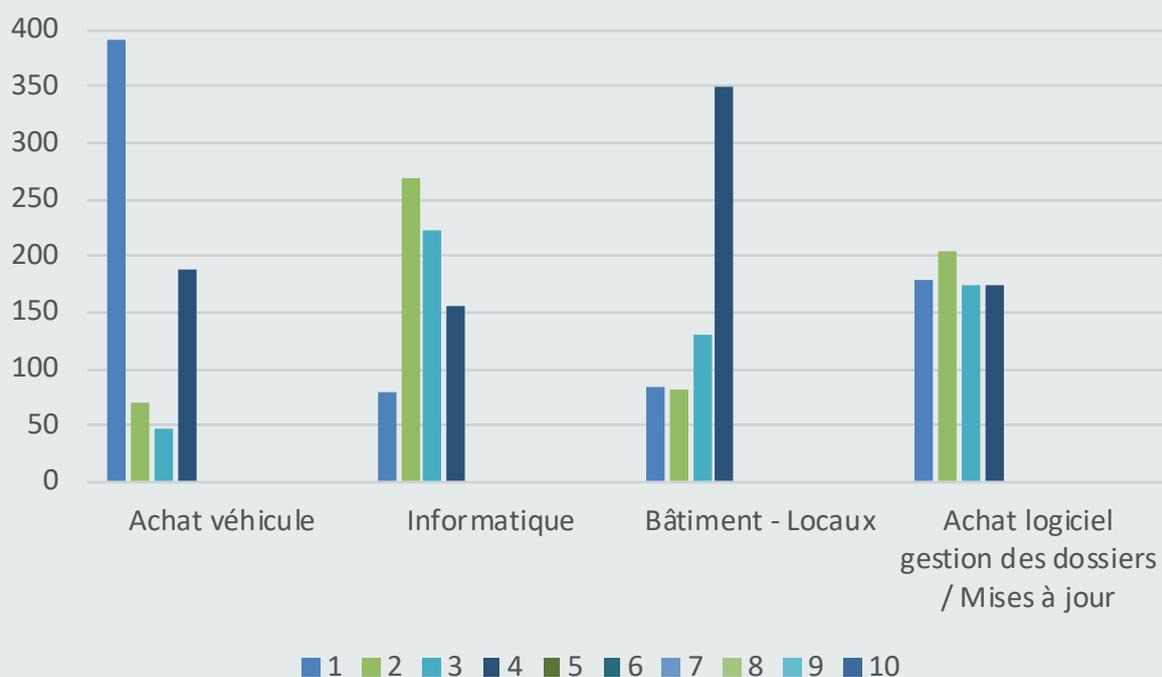
	Salaires	Sous-traitance	Frais de déplacement	Frais d'affranchissement et télécom	Frais véhicules	Locaux	Maintenance informatique	Fournitures équipement	Fournitures papier	Formation des agents
1	527	265	56	38	40	53	37	37	47	40
2	130	82	104	75	175	60	57	29	47	45
3	22	17	104	135	142	68	72	58	45	68
4	15	10	87	138	93	63	90	72	66	69
5	29	22	67	112	71	77	103	112	104	76
6	9	11	34	64	49	53	100	107	100	58
7	13	13	51	82	46	62	67	107	113	86
8	20	17	49	71	32	66	95	101	99	96
9	24	31	97	52	42	91	70	69	111	99
10	103	309	120	78	102	158	101	94	97	137



Dépenses générales d'investissement

Classez approximativement les postes de dépenses ci-dessous de la dépense la plus importante (1) à la plus faible (4) :

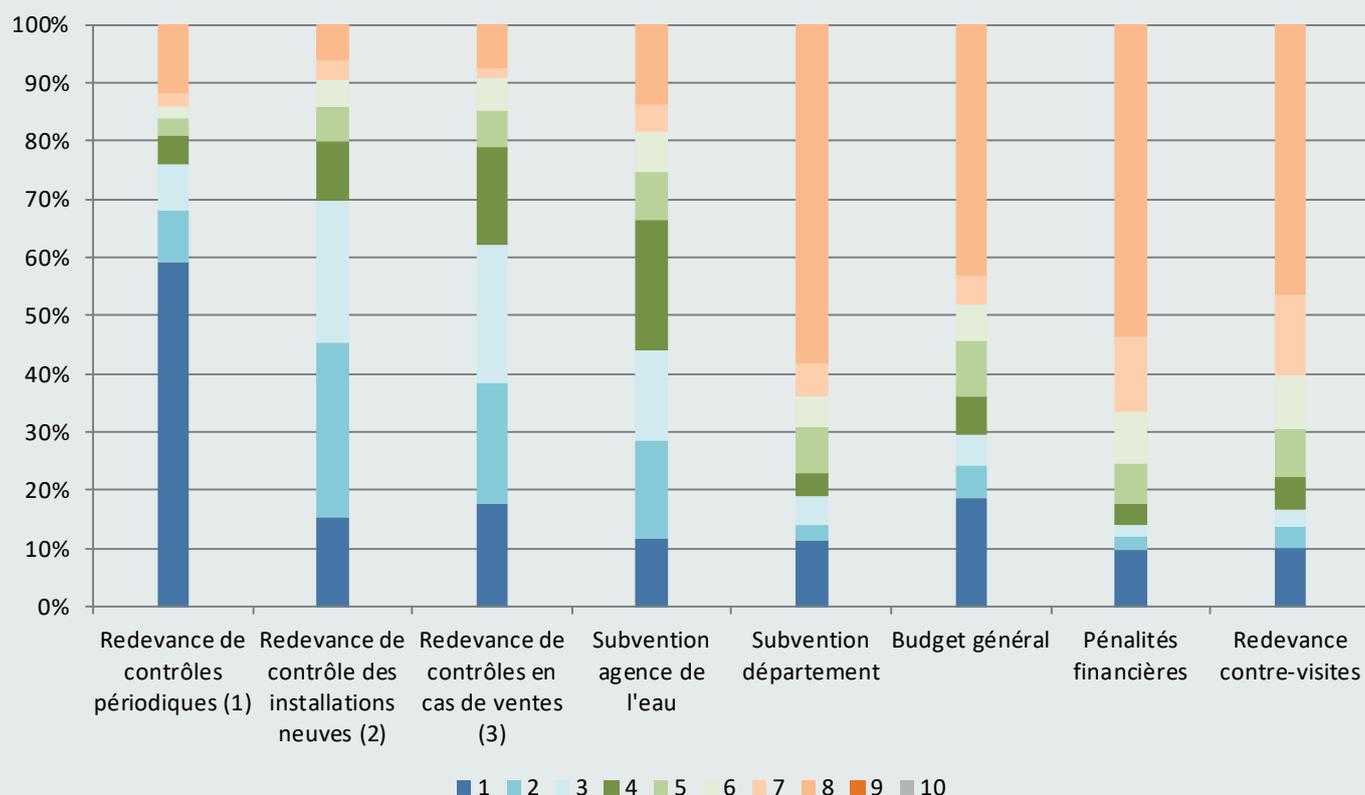
	Achat véhicule	Informatique	Bâtiment - Locaux	Achat logiciel gestion des dossiers / Mises à jour
1	392	79	85	178
2	70	268	82	203
3	48	222	129	174
4	189	156	350	173
5	0	0	0	0
6	0	0	0	0
7	0	0	0	0
8	0	0	0	0
9	0	0	0	0
10	0	0	0	0



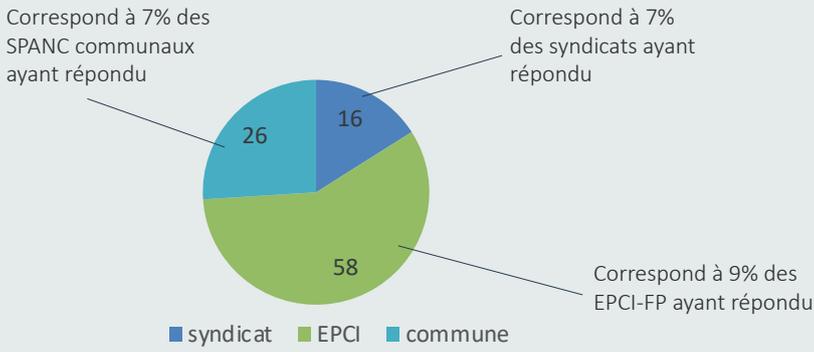
Recettes principales d'exploitation (hors missions facultatives)

Classez approximativement les recettes ci-dessous de la plus importante (1) à la plus faible (10) :

	Redevance de contrôles périodiques (1)	Redevance de contrôle des installations neuves (2)	Redevance de contrôles en cas de ventes (3)	Subvention agence de l'eau	Subvention département	Budget général	Pénalités financières	Redevance contre-visites
1	525	136	155	92	60	101	55	56
2	78	269	183	134	15	31	13	21
3	70	217	206	122	26	28	11	17
4	45	92	147	175	20	37	19	31
5	25	53	55	66	42	52	38	47
6	18	40	50	53	28	33	50	52
7	21	31	15	38	30	28	72	78
8	104	55	65	108	309	234	298	261
9	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0

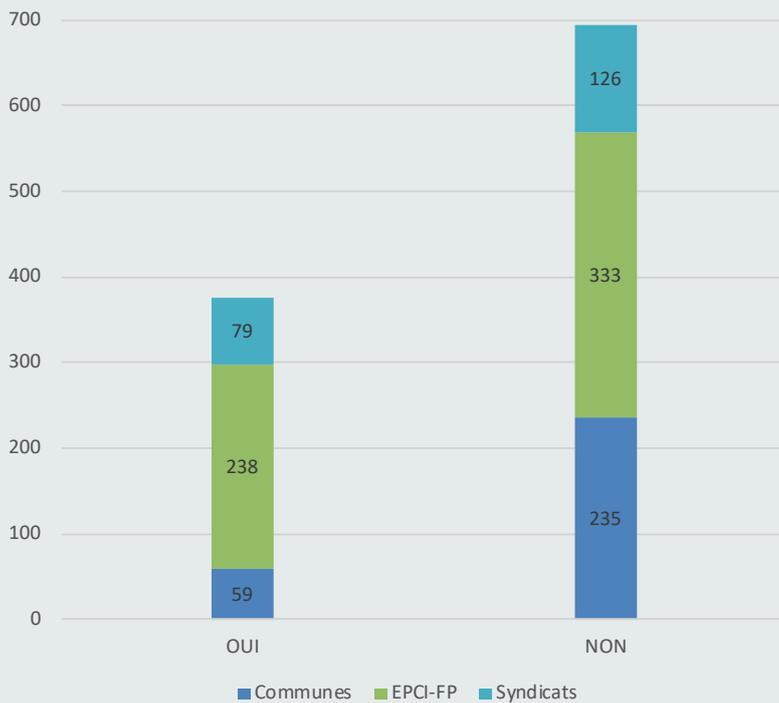


Des contributions du budget général sont importantes pour 8% des SPANC quels sont-ils ?

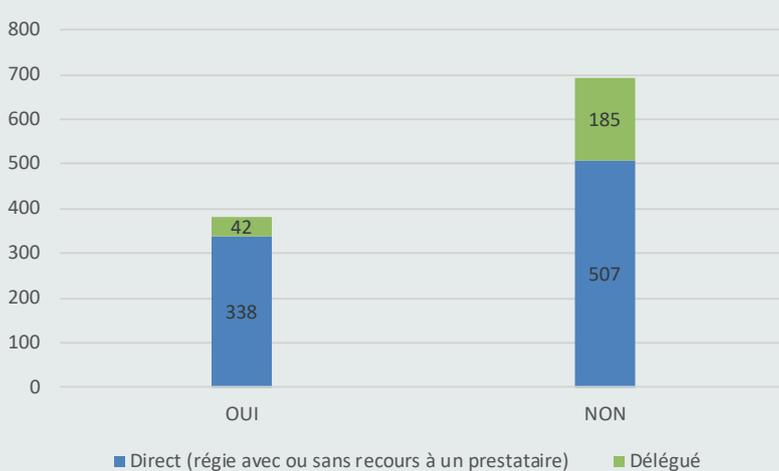


	Contribution du budget général
Syndicat	16
EPCI	58
Commune	26

Rencontrez-vous des difficultés pour équilibrer votre budget ?

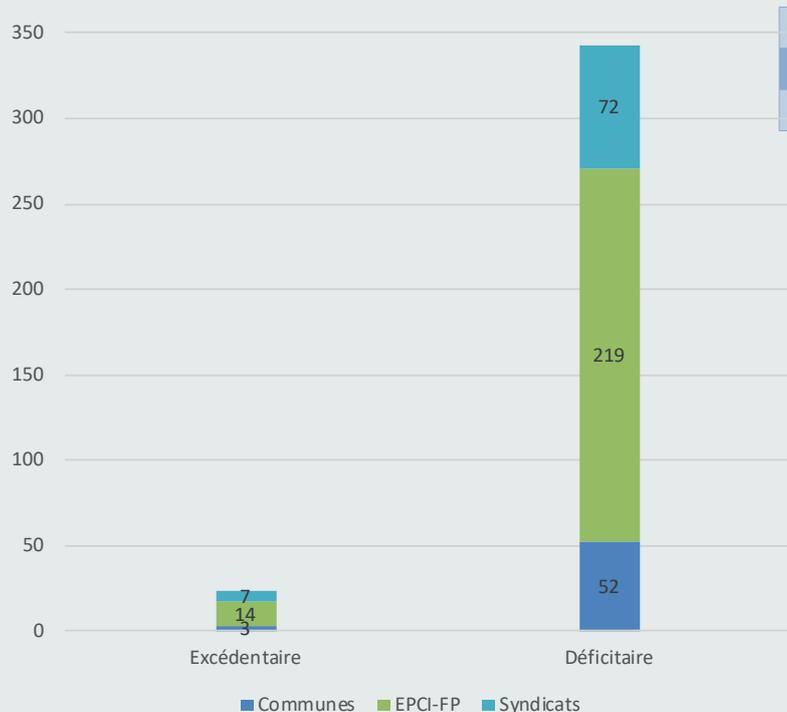


	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Oui	59	238	79
Non	235	333	126

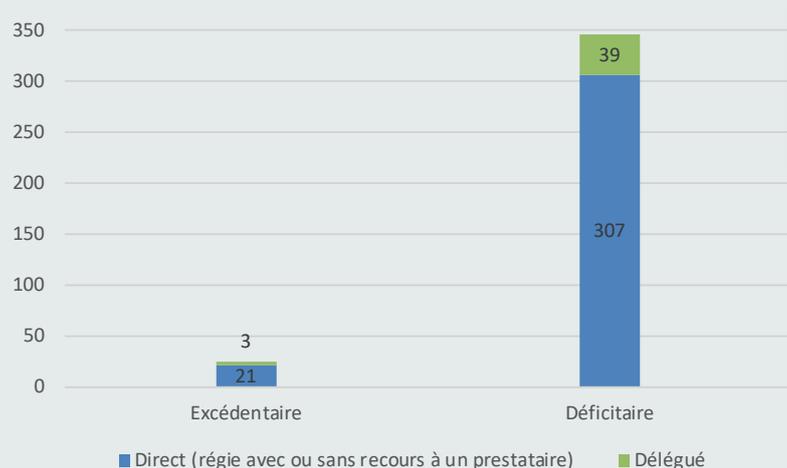


	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Oui	338	42
Non	507	185

Le déséquilibre est-il ?

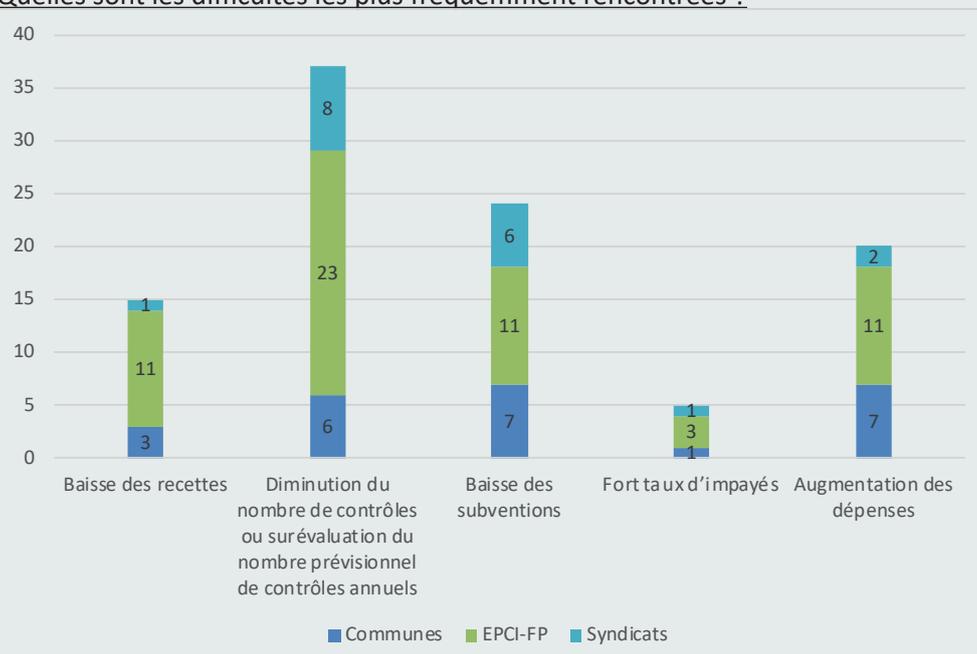


	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Excédentaire	3	14	7
Déficiaire	52	219	72



	Direct (régie avec ou sans recours à un prestataire)	Délégué
Excédentaire	21	3
Déficiaire	307	39

Quelles sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées ?



	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Baisse de recettes	3	11	1
Diminution du nombre de contrôles ou surévaluation du nombre prévisionnel de contrôles annuels	6	23	8
Baisse des subventions	7	11	6
Fort taux d'impayés	1	3	1
Augmentation des dépenses	7	11	2

Quelles sont les solutions que vous envisagez pour améliorer le fonctionnement des SPANC ?

	Communes	EPCI-FP	Syndicats
Augmentation des montants de redevances	7	34	15
Annualisation des redevances de contrôles des ANC existants	1	8	3
Sous-traiter les contrôles à un prestataire	6	4	3
Diminuer les charges du service - Réorganiser le service (réaffectation des agents)	0	13	4
Mutualisation des charges générales	6	18	6
Au contraire internaliser les contrôles	1	2	2
Modifier la périodicité de contrôle (visites plus fréquentes)	0	6	0

